

The background of the image is a classic marbled paper pattern, often referred to as a 'shell' or 'peacock' pattern. It consists of intricate, swirling, and scalloped shapes in various shades of black, grey, and white, creating a complex, organic texture. In the center of this pattern is a white rectangular label with black text.

EX LIBRIS DOMUS

Bibliotheca  
- artium -

SANCTI STANISLAI

**Les pages intermédiaires sont blanches**

A Monsieur J. de Chantepie  
Conservateur de la Bibliothèque de la Sorbonne  
Inspecteur général des Bibliothèques universitaires

---

Permettez moi, Monsieur le Conservateur, de vous  
faire l'hommage de ce mémoire qui n'a de valeur que  
par les conseils que vous avez eu la bonté de me  
donner, et veuillez agréer de nouveau, avec l'assurance  
de ma profonde gratitude, celle de mon très respectueux  
dévouement.

J. Lauthier

**Les pages intermédiaires sont blanches**

LES  
BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ALLEMANDES  
ET LEUR ORGANISATION

PAR

Jules LAUDE

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

---

(Tirage à part de la *Revue des Bibliothèques*)

---

Ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'est qu'ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Leur principale attention était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux, et d'abord ils y mettaient ordre.

MONTESQUIEU.

Möchten diese Blätter das Glück haben in die Hände von Männern zu gelangen bei welchen wenigstens einige der hier behandelten Gegenstände, sey's Wunsch und Bitte oder Vorschritt und Belehrung, Beherzigung fänden!

FBERT.



PARIS  
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

—  
1900

**Les pages intermédiaires sont blanches**

LES

**BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ALLEMANDES**

ET LEUR ORGANISATION

**Les pages intermédiaires sont blanches**



LES

# BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ALLEMANDES

## ET LEUR ORGANISATION

PAR

Jules LAUDE

BIBLIOTHÉCAIRE DE L'UNIVERSITÉ DE CLERMONT

(Tirage à part de la *Revue des Bibliothèques*)

Ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'est qu'ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Leur principale attention était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux, et d'abord ils y mettaient ordre.

MONTESQUIEU.

Möchten diese Blätter das Glück haben in die Hände von Männern zu gelangen bei welchen wenigstens einige der hier behandelten Gegenstände, sey's Wunsch und Bitte oder Vorschritt und Befelung, Beherzigung fänden!

EBERT.



BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines  
60 - CHANTILLY

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

—  
1900

**Les pages intermédiaires sont blanches**

## AVANT-PROPOS

---

L'organisation des Universités allemandes a été étudiée, en France, dans de nombreux ouvrages. On a expliqué leur fonctionnement, analysé leurs méthodes, décrit leurs laboratoires, mais nous ne sachions pas qu'un seul travail d'ensemble ait été, au moins dans ces dernières années, publié sur leurs bibliothèques. Il nous a paru que cette lacune demandait à être comblée. Nous avons pensé qu'une étude consacrée à ces grands établissements aurait son utilité, ne fût-ce que pour fournir, à ceux qui s'intéressent aux bibliothèques universitaires françaises et à leur avenir, une base de comparaison. Bien que de création relativement récente, et en dépit des ressources modestes dont elles disposent, celles-ci ont réalisé, en effet, depuis quelques années, de sensibles progrès. Le grand mouvement de rénovation de notre Enseignement supérieur a eu, pour elles, des conséquences heureuses, et on ne peut plus nier, à l'heure actuelle, qu'elles soient un des organismes essentiels et vitaux de nos universités. Cela ne veut pas dire que leur constitution présente soit parfaite, et mérite d'être considérée comme définitive. Fondées dans des conditions médiocrement favorables, ces bibliothèques se ressentent encore aujourd'hui des difficultés qu'elles ont eu à surmonter pour vivre. Elles vivent toutefois et c'est le principal, mais pour prospérer, comme il le faudrait, elles auraient besoin, sur bien des points, d'améliorations sérieuses. *Dies diem docet*. L'on peut profiter pour faire mieux de l'expérience des autres, autant que de sa propre expérience. Au lieu de critiquer notre organisation nous avons donc préféré faire connaître, dans l'espoir que quelque jour elle servirait d'exemple, l'organisation des bibliothèques universitaires allemandes. C'est en Allemagne, en effet, que ces établissements ont été le mieux conçus et rendent les plus utiles services. Nous avons essayé dans les pages qu'on va

lire de les montrer tels qu'ils sont, de signaler leur développement et leur richesse, de préciser leur rôle, et peut-être reconnaîtra-t-on, après avoir parcouru cette étude, que, malgré l'essor qu'elles ont pris depuis vingt ans, nos bibliothèques universitaires françaises se trouvent encore, vis-à-vis des instituts similaires d'outre-Rhin, dans un état d'infériorité dont il importe de se préoccuper.

Nous nous faisons un devoir de remercier ici toutes les personnes qui nous ont fourni des renseignements, en particulier nos collègues allemands, qui ont mis à notre disposition, avec une libéralité dont nous leur sommes sincèrement reconnaissant, tous les documents dont nous avons besoin.

---

LES

## BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES ALLEMANDES ET LEUR ORGANISATION

Ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'est qu'ils ont toujours renoncé à leurs usages sitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Leur principale attention était d'examiner en quoi leur ennemi pouvait avoir de la supériorité sur eux, et d'abord ils y mettaient ordre.

MONTESQUIEU.

Möchten diese Blätter das Glück haben in die Hände von Männern zu gelangen bei welchen wenigstens einige der hier behandelten Gegenstände, sey's Wunsch und Bitte oder Vorschrift und Belehrung, Peherzigung fänden!

EBERT.

Dans un intéressant travail paru il y a quelques années<sup>1</sup>, M. KARL DZIATZKO, le savant bibliothécaire de Göttingen, après avoir constaté que le développement des bibliothèques scientifiques allemandes avait, depuis 1870, « marché de pair avec les progrès politiques et sociaux de l'empire », ajoutait, non sans une légitime fierté, « qu'au point de vue du nombre et de l'importance des bibliothèques nul autre pays ne pouvait, à l'heure actuelle, rivaliser avec l'Allemagne »<sup>2</sup>. Ce n'est pas là, nous le verrons plus loin, une assertion gratuite, mais une vérité appuyée sur des documents et sur des faits.

De bonne heure l'Allemagne a compris que pour lutter avec avantage sur le terrain scientifique, il fallait qu'elle fournît à ses érudits et à ses savants toutes les armes qui pouvaient leur être utiles<sup>3</sup>;

1. K. DZIATZKO « Entwicklung und gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands mit besonderer Berücksichtigung Preussens ». Leipzig, 1893 (*Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*. V.)

2. « Fassen wir nunmehr in Kürze das Ergebniss der vorausgehenden Besprechung zusammen, so ist entsprechend der politischen u. Kulturentwicklung Deutschlands die Zahl umfangreicher wissenschaftlicher Bibliotheken... in diesem Lande ungewöhnlich gross und wird... im ganzen kaum von einem andern Lande übe treffen ». K. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 45.

3. J. L. MOTLEY déclarait déjà, en 1833, qu'au point de vue du nombre des biblio-

ellen'a rien épargné pour préparer la victoire, et si elle a vaincu, si l'hégémonie qu'elle exerce dans le domaine de la science est aujourd'hui reconnue par tous les peuples<sup>1</sup>, ce n'est pas seulement à l'organisation et aux méthodes de ses Universités qu'elle le doit, c'est aussi aux instruments de travail qu'elle a mis à leur disposition, à ses bibliothèques non moins qu'à ses laboratoires.

Tandis que dans certains pays, et notamment en France, la question des bibliothèques est de celles auxquelles on n'attache qu'une importance secondaire, en Allemagne, au contraire, elle passionne les esprits éclairés et préoccupe même le public<sup>2</sup>. Partout on la discute<sup>3</sup> et partout on s'efforce de la résoudre dans un sens conforme aux intérêts supérieurs de la science. Les gouvernements de l'empire soutenus par les députés de leur « Landtag » respectifs augmentent graduellement les sommes affectées à leurs bibliothèques. Des crédits de plus en plus élevés sont accordés de tous côtés pour achats de livres, des ressources extraordinaires votées pour combler les lacunes signalées dans les collections, effectuer des travaux de

---

thèques, l'Allemagne l'emportait sur toutes les autres nations. Cf. K. DZIATKO, *op. cit.*, p. 45.

1. La supériorité de l'Allemagne « dans la science fait le pendant de celle de l'Angleterre dans le commerce et la marine. Peut-être même est-elle proportionnellement plus grande encore ». F. LOR, *L'Enseignement supérieur en France*. Paris, 1892, p. 8. RENAN constatait déjà, il y a plus de 30 ans, dans un article sur « l'Instruction supérieure en France » *Questions contemporaines*. Paris, 1863, p. 69-115, que « la part principale du travail sérieux de l'esprit humain » était l'œuvre des universités allemandes.

2. Cf. à ce propos un article signé. — CK — paru en 1897 dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen* et intitulé : « Die Leistungen Preussens für seine Bibliotheken und die Bedürfnisse derselben. » L'auteur s'exprime en ces termes : Unverkennbar hat sich in jetzter Zeit ein erhöhtes Interesse bibliothekarischen Angelegenheiten zugewendet... Allerdings sind, wenn man zwischen den verschiedenen Arten von Bibliotheken eine Scheidung machen will, die für einen weiten Benutzerkreis bestimmten Volksbibliotheken zunächst inmitten eines allgemeineren Interesses gestanden. Aber auch für unsere wissenschaftlichen Bibliotheken hat es, daran ist kein Zweifel, nicht an einem lebhafteren Interesse gefehlt ». Dans une note documentée, qui accompagne l'étude de — CK —, M. le Dr O. HARRWIG fait remarquer que les journaux quotidiens eux-mêmes s'occupent, maintenant, de la question des bibliothèques, preuve manifeste que cette question ne laisse pas le public allemand indifférent. Ajoutons que ces journaux se montrent, dans leurs articles, très favorables aux bibliothèques, et sont généralement d'accord pour demander au gouvernement d'augmenter les ressources dont elles disposent.

3. Voir l'intéressante discussion qui a eu lieu le 16 mars 1899 au *Landtag* prussien, et qui se trouve reproduite dans le *Centralblatt f. B.*, 1899, p. 194-193. — Cf. également les débats qui ont eu lieu cette année au sujet de la reconstruction de la Bibliothèque Royale. *Ibid.*, 1900, p. 200.

catalogage ou remplacer par de nouvelles constructions les bâtiments anciens, incommodes ou trop étroits, et à la suite de l'État, les villes elles-mêmes s'engagent maintenant dans la voie d'améliorations qu'il a tracée<sup>1</sup>. Pour importants que soient les sacrifices demandés, ils ne soulèvent l'opposition d'aucun parti ; tous savent en effet que suivant l'expression de M. ROQUETTE, l'argent ainsi dépensé n'est pas perdu<sup>2</sup> puisqu'il contribue au développement de la nation entière, et, par le fait même, à son progrès et à sa grandeur. Grâce à cette faveur des pouvoirs publics, grâce à leur appui efficace, toutes les bibliothèques allemandes sans exception se sont, depuis vingt-cinq ans, considérablement accrues et ont atteint à l'heure actuelle un degré de prospérité jusqu'ici inconnu<sup>3</sup>. Parmi les multiples dépôts énumérés dans l'intéressant *Adressbuch der deutschen Bibliotheken* de M. SCHWENKE<sup>4</sup>, les plus importants sont naturellement ceux des grandes bibliothèques royales, princières ou municipales et ceux des bibliothèques universitaires. Mais si tous ces établissements rendent aux travailleurs d'incontestables services, certains d'entre eux cependant, en raison même de leur nature et de leur caractère spécial d'érudition, sont particulièrement

---

1. Nous verrons plus loin quelles sommes considérables ont été dépensées, depuis 25 ans, par les différents pays de l'empire pour loger, d'une façon digne de leur importance, les bibliothèques universitaires ; mais il nous semble qu'il serait injuste de ne pas rappeler ici les sacrifices que nombre de villes se sont imposés pour reconstruire ou agrandir leurs bibliothèques. La ville de Francfort, par exemple, n'a pas consacré moins de 426 886 Mk. à la transformation de sa bibliothèque (Cf. F. C. EBRARD, *Die Stadtbibliothek in Frankfurt am Main*, Frankfurt 1896). Parmi les bibliothèques municipales nouvelles, sur lesquelles on pourra trouver des renseignements dans le *Centralblatt f. B.*, nous citerons celles d'Aix-la-Chapelle (*C. f. B.* 1898, p. 76), de Brême (*ibid.*, p. 77.), de Cologne (*C. f. B.* 1898, p. 128-129 et 1900, p. 290) de Leipzig (*C. f. B.* 1900, p. 281.) Pour la nouvelle bibliothèque régionale que l'État Prussien a décidé d'élever à Posen et qui coûtera, d'après les estimations, 831 400 Mk. (282 400 Mk. pour le terrain, 549 000 pour la construction) la ville, bien que ne disposant que de ressources fort restreintes, a voté une subvention de 100 000 Mk. Disons en terminant que Berlin aurait l'intention de créer une grande bibliothèque municipale qui serait établie au centre de la ville.

2. Die Summen, die für Vermehrung der Bibliotheken verwendet werden, sind ja nicht verloren, sie tragen gute Zinsen im geistigen Leben der Nation. » A. ROQUETTE. « Die Deutschen Universitäts-Bibliotheken, ihre Mittel und ihre Bedürfnisse. » *Sammlung bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten VI*, p. 61.

3. Les chiffres fournis à cet égard par l'*Adressbuch*, dont nous parlons ci-après, sont particulièrement éloquents.

4. L'ouvrage de M. SCHWENKE a paru à Leipzig en 1893 et forme le fascicule X des *Beihefte zum Centralblatt für Bibliothekswesen*.

utilisés par les savants. Nous voulons parler des bibliothèques universitaires. Grâce à leur richesse, et à leur organisation modèle, ces bibliothèques constituent actuellement d'incomparables instruments de travail, et jouent un rôle prépondérant dans l'élaboration de l'œuvre scientifique des universités allemandes. A ce titre, elles méritent donc plus que tous les autres de retenir notre attention.

**Caractère des bibliothèques universitaires. — Autonomie.** Les bibliothèques universitaires allemandes sont, d'une façon générale, des établissements indépendants, autonomes, distincts par conséquent de l'Université. Elles relèvent du pouvoir central soit directement, soit par l'intermédiaire du « Curateur » représentant de l'État. « La bibliothèque de l'Université de Berlin, » dit le règlement que nous avons sous les yeux, « est un Institut universitaire autonome placé sous l'autorité immédiate du Ministre de l'Instruction publique<sup>1</sup> ». Le règlement de l'Université de Bonn s'exprime dans des termes à peu près identiques : « La Bibliothèque universitaire est un établissement autonome... dirigé par le Bibliothécaire sous la surveillance du curateur<sup>2</sup>. » Il en est de même à Kiel et dans toutes les autres universités prussiennes. Note semblable à Leipzig<sup>3</sup> : « La Bibliothèque universitaire est dirigée par un bibliothécaire en chef responsable de son administration devant le Ministre des cultes. » — A Jena « la Bibliothèque est dirigée par le Bibliothécaire en chef sous la haute surveillance du Ministère grand-ducal<sup>4</sup> » etc.

Par le fait même qu'elles sont autonomes<sup>5</sup>, les Bibliothèques uni-

---

1. « Die Universitäts-Bibliothek bildet ein selbständiges Universitäts-Institut unter der unmittelbaren Aufsicht des Ministers der geistlichen Unterrichts- und Medicinal-Angelegenheiten. » *Reglement für die Universitäts-Bibliothek zu Berlin, 1890.*

2. « Die K. Universitäts-Bibliothek ist ein selbständiges Institut... welches unter der Aufsicht des Universitäts-Curators... von dem Bibliothekar verwaltet wird ». *Reglement für die K. Universitäts-Bibliothek zu Bonn, 1882.*

3. « Die Universitäts- Bibliothek steht unter Leitung eines dem Königlichen Cultus-Ministerium verantwortlichen Oberbibliothekars. » *Ordnung der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig, 1894.*

4. « Die Universitäts- Bibliothek wird durch den Bibliotheksvorstand verwaltet... Die Aufsicht über die Verwaltung... wird von den Grossherzoglich und Herzoglich Ministerien und in deren Auftrage zunächst von dem Universitäts-Curator geführt. » *Dienstanweisung für die Beamten und den Diener der Universitäts. Bibliothek zu Jena.*

5. Il n'y a plus que la bibliothèque de Giessen qui soit encore sous la dépendance de l'Université. Le règlement, promulgué en 1879, s'exprime en ces termes : « Die Uni-



versitaires jouissent de la personnalité civile, ont le droit d'hériter et d'ester en justice. Le règlement de la Bibliothèque de Strasbourg le dit expressément : « Le décret de fondation du 19 juin 1872 confère à la Bibliothèque la personnalité civile et lui donne le nom de Bibliothèque universitaire et régionale. La Bibliothèque constitue un établissement indépendant, voisin de l'Université, mais n'ayant avec cette dernière aucun lien administratif<sup>1</sup>. »

Cette autonomie des Bibliothèques universitaires allemandes a eu sur leur développement et leur destinée une influence considérable. Du jour en effet où elles se sont senties libres<sup>2</sup>, c'est-à-dire responsables, il s'est formé en elles un principe d'émulation et de vie qui s'est manifesté depuis vingt-cinq ans par une activité incessante et dont les résultats, aussi bien dans le domaine de la bibliothéconomie pure que dans celui de ses applications pratiques, ont été immenses.

Après avoir dit ce que sont les bibliothèques universitaires, et indiqué quel en est le caractère fondamental, nous allons maintenant les examiner en elles-mêmes, dans leur organisation et leur fonctionnement<sup>3</sup>.

versitäts-Bibliothek und die mit ihr vereinigten Bibliotheken stehen unter der Oberaufsicht der Landes-Universität. » Mais le contrôle de l'Université est plus nominal que réel. Le bibliothécaire jouit en effet de la plus grande indépendance. Il a sous sa responsabilité la direction entière de l'établissement qui lui est confié : « In der Hand des Bibliothekars liegt die Leitung der bibliothekarischen Geschäfte. » et est seul chargé, comme nous le verrons plus loin, du service des achats. Cf. *Vorschriften für die Verwaltung und Benutzung der Grossherzoglichen Universitäts-Bibliothek. Giessen, 1893.*

1. « Durch... Stiftungsurkunde vom 19 Juni 1872 erhielt [die Universitäts-Bibliothek] juristische Persönlichkeit... Sie ist eine selbständige Anstalt neben der Universität und steht mit dieser in keiner rechtlichen Verbindung... » *Die Kaiser Wilhelms-Universität zu Strassburg, ihr Recht und ihre Verwaltung. Eine Festschrift zum 1. mai 1897... von Dr HEINRICH HOSEUS.* Strassburg, 1897. Abschnitt XXV, p. 520. C'est donc par erreur que dans son intéressant travail sur l'Université de Strasbourg M. LINNENLAUB a écrit : « A l'Université se rattache naturellement et étroitement la bibliothèque, aussi importante déjà que le sera bientôt l'établissement dont elle fait partie ». *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur.. Études de 1879.* Paris, Hachette, p. 457.

2. Libres non seulement en droit, mais aussi en fait, le premier résultat de l'autonomie des bibliothèques ayant été pour elles leur installation dans des bâtiments séparés de ceux de l'Université. Nous reviendrons plus loin sur cette importante question.

3. A tous ceux qui s'intéressent aux questions traitées dans notre travail, nous conseillons la lecture de l'intéressant rapport publié, en 1874, sur « Les bibliothèques des

**Direction et Personnel.** — Jusqu'en 1870, les Bibliothèques universitaires furent, à de rares exceptions près, dirigées par des professeurs titulaires, qui cumulaient leurs fonctions avec celles de bibliothécaires<sup>1</sup>. Comme le fait remarquer M. K. DZIATZKO, c'était un système extrêmement économique<sup>2</sup>, mais qui présentait de multiples inconvénients. Lorsqu'il s'agissait de choisir un nouveau bibliothécaire, les universités se préoccupaient fort peu de savoir si le professeur qu'elles allaient nommer possédait la compétence nécessaire pour exercer convenablement les fonctions de sa nouvelle charge. Il était entendu que le poste de bibliothécaire n'exigeait aucune préparation spéciale, et si, dans certaines universités, on le confiait de préférence à un professeur de réelle valeur, dans d'autres au contraire, on le considérait comme une sorte de refuge pour les *Dozenten* dont l'enseignement était délaissé et qui avaient besoin d'une aide matérielle pour vivre<sup>3</sup>. Dans un cas comme dans l'autre, le résultat était à peu près le même, et suivant l'expression d'EBERT,

Universités allemandes » dans le *Bulletin administratif du Ministère de l'Instruction Publique*, p. 250-263.

1. Cf. K. DZIATZKO, *Entwicklung u. gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands...* p. 24 et « Rapport » *Bulletin du Min. I. P.*, p. 259.

2. DZIATZKO, *loc. cit.* — Les appointements des bibliothécaires en chef étaient en effet dérisoires ; celui de Königsberg, par exemple, avait 2 400 francs, celui de Rostock 1 600<sup>f</sup> francs. Quant au bibliothécaire de Marburg, il était logé mais ne recevait aucun traitement. Voir « Rapport » cité plus haut, p. 261-262.

3. « Einmal gaben bei der Wahl der Personen meist andere Rücksichten den Ausschlag als die auf Tüchtigkeit und Verwaltungsgeschicht der in Frage kommenden Personen : für leitende Stellen suchte man vor Allem nach namhaften Gelehrten und that dabei nicht selten starke Missgriffe ; in die andern Stellen brachte man oft Leute, die als Dozenten wenig Erfolg hatten u. einer materiellen Hilfe bedurften. » K. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 24-25. Il y eut, il est vrai, des exceptions : HOECK à Göttingen, KREHL à Leipzig, RITSCHL à Bonn, mais ce furent, répétons-le, des exceptions. HOECK et KREHL ne professaient plus du reste lorsqu'ils furent nommés bibliothécaires. Quant à RITSCHL, on peut dire de lui qu'il était « né » bibliothécaire. Être bibliothécaire avait été, pour employer l'expression de son biographe, et dès sa jeunesse, « sein Lieblingswunsch » « Wenn Sie hören » écrivait-il à LEHR en 1842, « dass man irgendwo einen Bibliothekar braucht, so empfehlen Sie mich. » Lorsqu'il prit en 1854 la direction de la Bibliothèque de Bonn il avait déjà acquis, par les études spéciales auxquelles il s'était livré, toutes les qualités d'un bibliothécaire de carrière. C'était déjà un « Fachmann » ; il ne lui manquait que l'expérience de la pratique, expérience qu'il acquit rapidement, mais non sans peine, au prix d'un travail acharné. Cf. *Friedrich Wilhelm Ritschl. Ein Beitrag zur Geschichte der Philologie* von OTTO RIBBECK, Leipzig, 1879-1880, Bd. II, p. 250-266.

ce résultat était pitoyable<sup>1</sup>. Insoucieux du désordre qui régnait dans leurs bibliothèques<sup>2</sup>, impuissants du reste, faute de connaissances suffisantes, à y remédier, les bibliothécaires considéraient leurs fonctions comme une sinécure, et ne s'en occupaient qu'à leurs moments perdus<sup>3</sup>. Cet état de choses n'était pas seulement préjudiciable aux études, il risquait, en se prolongeant, de compromettre l'institution même des Bibliothèques universitaires. L'heure sonna enfin où l'on comprit que pour diriger une bibliothèque, il fallait posséder une instruction technique spéciale, et que cette instruction ne pouvait s'acquérir qu'au prix de travaux prolongés et assidus<sup>4</sup>. En dépit des résistances intéressées qui se produisirent, le principe que « personne ne peut être à la fois bon bibliothécaire et bon professeur »<sup>5</sup> finit par prévaloir, et dès lors chaque fois qu'une place de bibliothécaire devint vacante dans les Universités, les pouvoirs publics y nommèrent un bibliothécaire de profession.

1. Les observations présentées à ce propos par EBERT dans son travail : *Über öffentliche Bibliotheken*, ont été reproduites dans le *Manuel de Bibliothéconomie* de M. le D<sup>r</sup> GRAESEL, traduction J. LAUDE. Paris, 1897, p. 438-439.

2. Dans certaines bibliothèques ce n'était pas seulement le désordre, mais à proprement parler le chaos. La Bibliothèque de Bonn entre autres se trouvait dans un tel état, à la retraite de WELCKER, que RITSCHL lui-même la comparait aux écuries d'Augias « Der Augiasstall war fürchterlich. » Cf. O. RIBBECK, *op. cit.*, Bd. II. p. 257.

3. On vit même, chose extraordinaire, « des bibliothécaires s'opposer de toutes leurs forces à ce qu'on augmentât les fonds de leurs bibliothèques destinés aux achats de livres, dans la crainte que cette augmentation ne leur occasionnât un surcroît de travail. » K. DZIATKO, *op. cit.*, p. 25.

4. Dans son *Lehrbuch der Bibliothek-Wissenschaft* SCHRETTINGER disait à ce propos : « C'est une erreur de croire que toute personne instruite peut remplir les fonctions de bibliothécaire. Un savant de grande valeur, fût-il même doué des connaissances encyclopédiques les plus vastes, serait malgré tout incapable de diriger une bibliothèque s'il n'avait soin au préalable de se livrer à des études spéciales, complétées par une pratique très longue et assidue de son nouveau métier. » Cf. GRAESEL, *Manuel...*, p. 438. Cette opinion est du reste celle de tous les hommes compétents : « Aujourd'hui, dit M. STEFFENHAGEN, on choisit dans tous les métiers pour diriger le travail celui qui a les connaissances techniques les plus étendues; comment donc admettre, si l'on n'a pas d'idées préconçues, que cette règle, qui n'est en définitive qu'une règle de bon sens, ne soit pas applicable aux bibliothèques, et qu'il faille au contraire leur donner comme administrateurs des gens qui n'y connaissent rien, *ibid.*, p. 442. Tout l'appendice II du *Manuel* de M. GRAESEL, consacré à la question qui nous occupe, serait à citer. Nous y renvoyons nos lecteurs.

5. Ce principe a été posé par ROLAND en 1860. Cf. GRAESEL, *op. cit.*, p. 440.

L'université de Würzburg avait en 1850 donné l'exemple<sup>1</sup>, en appelant à la direction de sa bibliothèque le Dr A. RULAND. Elle fut suivie en 1870 d'abord par l'université d'Jena, puis par celle de Freiburg<sup>2</sup>. Mais la nomination la plus importante, celle qui consacra en quelque sorte le nouvel ordre de choses, fut la nomination du Dr BARACK, bibliothécaire de la cour à Donaueschingen, au poste de Bibliothécaire en chef de la nouvelle bibliothèque de Strasbourg<sup>3</sup>. Désormais la voie était libre. Grâce à l'énergique impulsion d'ACHENBACH, sous-secrétaire d'État au ministère de l'Instruction publique à Berlin, la Prusse s'y engagea résolument et ne tarda pas à être suivie par tous les autres pays de l'empire<sup>4</sup>. Aujourd'hui la question est définitivement tranchée ; toutes les bibliothèques universitaires allemandes ont maintenant à leur tête des hommes du métier, des bibliothécaires qui ne sont pas seulement des administrateurs habiles, mais encore des savants de la plus haute valeur, continuateurs et émules des EBERT, des ZOLLER, et des PETZOLDT.

Les bibliothécaires en chef des Universités allemandes, appelés autrefois *Oberbibliothekar* ou simplement même *Bibliothekar*, portent maintenant le nom de Directeur (*Direktor*). Le gouvernement accorde en outre aux plus éminents d'entre eux, à ceux qui se sont distingués par leurs études et leurs services, le titre de « Professeur »<sup>5</sup>.

Le Directeur a naturellement sous ses ordres tout le personnel de l'établissement qu'il a mission d'administrer. Ce personnel se divise en deux classes. D'une part les Bibliothécaires, les Bibliothécaires adjoints (*Hilfsbibliothekare*), les assistants et les

1. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 25.

2. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 27.

3. On n'ignore pas que M. le Dr BARACK fut le promoteur de la reconstitution de la bibliothèque de Strasbourg, et l'on sait ce qu'est, sous son habile direction, devenue cette bibliothèque, dont nous aurons du reste l'occasion de signaler plus loin le prodigieux développement.

4. DZIATZKO, *op. cit.*, p. 27-28.

5. Voici sous quelle forme ce titre est conféré : « Dem Direktor der Universitäts-Bibliothek in... Dr X... ist das Prädikat « Professor » beigelegt worden ». Cf. dans une année quelconque du *Centralblatt f. B.* les « Personalnachrichten ». Les temps, comme on le voit, sont changés. Aujourd'hui ce ne sont plus les professeurs qui deviennent bibliothécaires, mais les bibliothécaires qui sont élevés au rang de professeurs. Nous attirons tout particulièrement l'attention du lecteur sur ce point.

volontaires, d'autre part le personnel subalterne : secrétaires (*Sekretäre, Expedienten*) et garçons. — Les Bibliothécaires les plus âgés ou les plus méritants reçoivent le titre de Bibliothécaire en chef (*Oberbibliothekar*) et parfois également celui de « Professeur ».

Comment se recrute le personnel des Bibliothèques universitaires? Jusqu'en 1891, ce recrutement n'était assujéti à aucune règle précise. Tout directeur avait le droit, avec l'assentiment du Curateur de l'Université, d'accepter comme surnuméraires les jeunes gens qui, une fois leurs études terminées, lui témoignaient le désir d'entrer à la Bibliothèque<sup>1</sup>. Ces collaborateurs bénévoles, astreints à un travail régulier et suivi, comme le sont actuellement les volontaires, participaient aux travaux d'écriture et de catalogue et rendaient de grands services, sans que ces services toutefois leur conférassent aucun droit. Une place de bibliothécaire adjoint devenait-elle vacante, on choisissait, parmi les surnuméraires, celui qu'on jugeait le plus apte à en remplir les fonctions; mais, si judicieuse que fût la nomination effectuée, elle risquait malgré tout, par le fait même qu'elle lésait des intérêts rivaux, d'être taxée d'arbitraire. Afin de mettre un terme à des compétitions qui devenaient d'autant plus ardentes que le nombre des candidats augmentait sans cesse, il fut décidé, en 1891, que les Bibliothécaires ne pourraient dorénavant prendre de nouveaux surnuméraires qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique<sup>2</sup>. C'était là une mesure excellente, mais si elle remédiait pour l'avenir à l'encombrement qui s'était produit, elle ne donnait aucune garantie aux volontaires déjà en fonctions<sup>3</sup>, pour les nominations futures. Le besoin d'un examen professionnel, examen préconisé tour à tour

1. Cf. à ce sujet l'article du Dr HARTWIG : « Die Entwicklung des preussischen Bibliothekswesens im letzten Jahrzehnt » *Die Nation*, 1891, N° 31, p. 462-466. Cet article a été résumé dans la *Revue internationale de l'Enseignement*, 1897, t. XXXIII, p. 272-275.

2. « Um nun hier keine Ueberfüllung eintreten zu lassen, wurde.. (1891) bestimmt, dass die Annahme von Volontären nur allein mit Einwilligung des vorgesetzten Herrn Ministers stattfinden dürfe ». HARTWIG, *Die Nation*, *loc. cit.*

3. Ils étaient si nombreux qu'en 1894 le ministère de l'Instruction publique de Prusse décida de ne plus en accepter de nouveaux dans les bibliothèques d'État, « angesichts der zur Zeit herrschenden Überfüllung ». *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 243.

par EBERT<sup>1</sup>, PETZOLDT<sup>2</sup>, RULLMANN<sup>3</sup> et plus récemment par M. le Dr GRAESEL<sup>4</sup>, se faisait de plus en plus sentir. Le gouvernement prussien, toujours à l'avant-garde des réformes, mit la question à l'étude et la trancha par l'arrêté du 15 décembre 1893, reproduit en entier dans le *Centralblatt für Bibliothekswesen*<sup>5</sup>. Cet arrêté indique les conditions qu'il faut remplir pour pouvoir entrer à la Bibliothèque royale de Berlin, ou dans l'une quelconque des bibliothèques universitaires prussiennes. Tout candidat aux fonctions de Bibliothécaire, dans l'un ou l'autre de ces établissements, est tenu de faire deux ans de stage<sup>6</sup> comme « volontaire », soit à la Bibliothèque royale, soit dans une bibliothèque universitaire. Pendant ces deux ans, il doit se familiariser avec tous les travaux de bibliothèque. S'il le désire, il peut accomplir sa seconde année à la Bibliothèque universitaire de Göttingen à condition de suivre dans cette université les cours faits par M. le Professeur DZIATZKO sur les diverses branches de la Bibliothéconomie<sup>7</sup>.

1. « Der Besetzung der gemeinsten und unbedeutendsten Aemter des gewöhnlichen Lebens geht eine Prüfung oder doch die Forderung einer beglaubigten Nachweisung früherer Vorbereitung voraus; nur das Amt eines Bibliothekars ist bisher ohne alle Prüfung vergeben... Möge also künftig eine sorgfältige Prüfung der Subjecte diesem Mangel abhelfen und zugleich das Amt eines Bibliothekars ehren! » EBERT, *Die Bildung des Bibliothekars* 2<sup>e</sup> Ausg. Leipzig, 1820, p. 58-59.

2. Cf. son article intitulé « Die bibliothekarische Vor- und Fortbildung » *Neuer Anzeiger für Bibliographie und Bibliothekswissenschaft*, 1877, p. 284.

3. RULLMANN a le premier indiqué quel pourrait être le programme de cet examen dans un travail publié en 1874 à Freiburg et intitulé : *Die Bibliothekseinrichtungskunde zum Theile einer gemeinsamen Organisation, die Bibliothekswissenschaft als solche einem besondern Universitätsstudium in Deutschland unterworfen*.

4. *Grundzüge der Bibliothekslehre*. Leipzig, 1890.

5. « Erlass betreffend die Befähigung zum wissenschaftlichen Bibliotheksdienst bei der Königlichen Bibliothek zu Berlin und den Königlichen Universitäts-Bibliotheken ». *Centralblatt f. B.* 1894, p. 77-79. — Cet arrêté a été traduit par M. VICTOR MORTET et a paru dans la *Revue des Bibliothèques* de 1895 à la suite d'un article du même auteur sur « Les examens professionnels de bibliothécaire en France et à l'étranger » Voir aussi GRAESEL, *Manuel*. Appendice III, p. 443 et sq.

6. En France, la durée réglementaire du stage est d'une année, et elle est réduite à six mois pour les licenciés, les docteurs, les archivistes et les élèves diplômés de l'École des Hautes études. C'est absolument insuffisant. S'il est vrai, comme l'a dit M. GRAESEL, que « la bibliothèque soit la véritable école du bibliothécaire », on reconnaîtra avec nous que ce n'est pas en la fréquentant, d'une façon plus ou moins suivie, pendant un an, à plus forte raison pendant un semestre, qu'il est possible de se familiariser avec ses différents services, et d'acquérir les connaissances techniques nécessaires pour exercer convenablement les fonctions de bibliothécaire.

7. Sur l'enseignement de la bibliographie et de la science des Bibliothèques, voir

Pour entrer comme volontaire dans une Bibliothèque, le candidat doit, en adressant sa demande au Directeur, produire son certificat de maturité (*Reifezeugniss*) constatant qu'il a fait ses études classiques en Allemagne, déposer son diplôme de docteur, et fournir la preuve qu'il a passé avec succès l'un des examens indiqués dans l'arrêté.

L'examen professionnel a lieu devant une commission instituée par le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes. Cette Commission se compose de trois membres<sup>1</sup>. Pour se présenter à l'examen, il faut en demander l'autorisation au président du jury, et cette autorisation n'est accordée que si, pendant la durée de son suraumerariat, le postulant a fait preuve des qualités requises pour exercer convenablement les fonctions de Bibliothécaire. L'examen ne comprend que des épreuves orales. « Le candidat doit montrer qu'il connaît à fond tout ce qui concerne l'administration des bibliothèques, le maniement des répertoires bibliographiques et l'histoire littéraire générale ; il faut en outre qu'il justifie d'une connaissance suffisante des langues anglaise, française et italienne<sup>2</sup>, et qu'il ait des notions générales de l'histoire, de l'écriture et du livre. On tient compte aux candidats des connaissances paléographiques qu'ils possèdent ou des études spéciales qu'ils ont faites sur les incunables<sup>3</sup>. » Une fois que le

---

GRAESEL, *Manuel*... Appendice III, p. 443-451. C'est en 1886 que la chaire de bibliothéconomie de Göttinge fut créée. M. DZIATKO a indiqué lui-même les matières qui font l'objet de son cours dans son travail déjà cité « *Entwicklung und gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands* », p. 36.

1. Le décret de nomination de cette Commission a été promulgué le 28 avril 1896 et a paru dans le n° de juin du *Centralblatt für die gesamte Unterrichts-Verwaltung in Preussen*, p. 389 ; voir aussi *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 341. Sont membres de cette Commission MM. les bibliothécaires DZIATKO, HARTWIG et GERHARD. Le premier examen a eu lieu le 25 juillet 1896. *Centralblatt f. B.* 1896, p. 337.

2. Cette mesure permet d'éliminer les candidats notoirement dépourvus de caractère et d'initiative, et à ce point de vue elle est excellente. Comme le dit en effet M. STEFFENHAGEN, « ce n'est pas parce qu'on a étudié d'une façon théorique les principales questions de la science des bibliothèques qu'on peut se vanter de posséder les capacités et les qualités voulues pour exercer le métier de bibliothécaire. » Cf. GRAESEL, *op. cit.*, p. 445.

3. Ce sont ces trois langues qu'EBERT déclarait déjà indispensables à un bibliothécaire : « Der Bibliothekar muss, die französische, italienische und englische Sprache vollkommen verstehen. » *Bildung des bibliothekars*, p. 11.

4. « Le candidat qui ne réussit pas à son examen peut être autorisé sur sa demande à subir de nouvelles épreuves au bout de six mois au plus tôt. Pendant ce laps de temps

volontaire a passé son examen et prêté serment, il prend le titre d' « Assistant ». Dès lors, et jusqu'à sa nomination définitive, il est obligé de donner à l'État son concours gratuit en travaillant soit à la Bibliothèque Royale, soit dans une bibliothèque universitaire<sup>1</sup>.

Nous venons de voir comment se recrute le personnel des bibliothèques ; nous allons examiner maintenant son mode de répartition dans les différentes universités et nous étudierons ensuite la façon dont il est rétribué.

D'une façon générale le personnel des bibliothèques universitaires allemandes, particulièrement des bibliothèques prussiennes, est très nombreux, et il ne se passe pour ainsi dire pas d'année sans qu'on ne crée de nouvelles places. Cet accroissement continu est la conséquence du développement des bibliothèques elles-mêmes. « Toute augmentation de travail, a-t-on dit, doit nécessairement avoir pour corollaire une augmentation des forces destinées à l'accomplir<sup>2</sup>. » L'importance de plus en plus grande des collections, le nombre toujours croissant des travailleurs, les conditions nouvelles dans lesquelles s'exécutent les études d'érudition et la nécessité qui en résulte de perfectionner de plus en plus les instruments de renseignements et de recherches, la multiplication des catalogues et des registres, et la variété même des services, devaient amener nécessairement la création d'emplois et de fonctionnaires nouveaux. Le gouvernement allemand n'a pas hésité à faire les sacrifices voulus pour doter ses bibliothèques d'un personnel qui correspondit à leur importance et à l'œuvre qu'elles ont mission de remplir. En Prusse notamment, le nombre des bibliothécaires, aussi bien que celui des employés subalternes, s'est, particulièrement depuis 15 ans, considérablement accru, et

il est tenu de continuer son service de volontaire. Il ne peut se représenter qu'une seule fois. » § 10 de l'Arrêté.

1. § 11 de l'Arrêté. — En fait les assistants reçoivent presque toujours, dès leur entrée en service, une petite rémunération qui, ainsi que notre collègue et ami M. le Dr GRAESEL a bien voulu nous l'écrire, atteint en général 100 Mk. par mois.

2. « Denn es liegt auf der Hand, dass jede Zunahme der Geschäfte... vermehrte Kräfte zu ihrer Bewältigung erheischt. » Cf. l'article signé — ck — : « Die Leistungen Preussens für seine Bibliotheken und die Bedürfnisse derselben » *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 450. Ce remarquable article a été résumé, et dans certains passages traduit, par M. CHAMBON. Cf. « Note sur l'amélioration des budgets des bibliothèques des universités prussiennes » *Revue internationale de l'Enseignement*, 1898, t. XXXVI, p. 36-40.



grâce à l'appui bienveillant du « Landtag » cet accroissement se poursuit suivant un plan méthodique et sans arrêt. Un examen rapide des derniers budgets permettra de le constater. — BUDGET DE 1896. Création de 3 places de bibliothécaire, 1 à Königsberg, 1 à Berlin, 1 à Breslau et de 3 emplois de secrétaire, 1 à Berlin, 1 à Kiel et 1 à Bonn<sup>1</sup>. — BUDGET DE 1897. Création d'un nouveau poste de bibliothécaire à Kiel et de 4 places de secrétaires, 1 à Greifswald, 1 à Göttingen, 1 à Halle et 1 à Marburg<sup>2</sup>. — BUDGET DE 1898. Création d'une place de bibliothécaire à Greifswald<sup>3</sup>. — BUDGET DE 1899. Création de 3 nouveaux postes de bibliothécaire : 1 à Berlin, 1 à Göttingen, 1 à Münster, et de 2 emplois de secrétaire ; le premier à Breslau et le second à Königsberg<sup>4</sup>. — BUDGET DE 1900. Création d'une place de bibliothécaire et d'une place de secrétaire à la bibliothèque de Bonn ; d'une place de garçon à celle de l'Université de Berlin<sup>5</sup>.

Voici maintenant à titre de document l'état actuel du personnel de quelques bibliothèques<sup>6</sup>.

MARBURG. — Environ 150 000 volumes. — 965 Étudiants. — 1 Directeur, 4 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Assistant, 1 Secrétaire, 1 Garçon.

GREIFSWALD. — Environ 160 000 volumes. — 765 Étudiants. — 1 Directeur, 4 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Assistant, 1 Secrétaire, 1 garçon, 1 Aide.

HALLE. — Environ 205 000 volumes. — 1 623 Étudiants. — 1 Directeur, 4 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Volontaire, 1 Secrétaire, 2 Garçons, 1 Aide.

KÖNIGSBERG. — Environ 230 000 volumes. — 764 Étudiants. — 1 Directeur, 5 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 1 Secrétaire, 2 Garçons.

1. *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 133.

2. *Ibid.*, 1897, p. 130-131.

3. *Ibid.*, 1898, p. 130.

4. *Ibid.*, 1899, p. 142.

5. *Ibid.*, 1900, p. 145.

6. Les renseignements que nous donnons ici nous ont été obligeamment fournis par MM. les directeurs des bibliothèques mentionnées. Pour les autres bibliothèques cf. le « Personalverzeichnis der Beamten an Bibliotheken Deutschlands und Oesterreich-Ungarns » *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 33-94.

BONN. — Environ 250 000 volumes. — 1 790 Étudiants. — 1 Directeur, 6 Bibliothécaires, 1 Bibliothécaire adjoint, 2 Volontaires, 2 Secrétaires, 2 Garçons, 1 Aide.

GÖTTINGEN. — Environ 500 000 volumes. — 1 278 Étudiants. — 1 Directeur, 8 Bibliothécaires, 2 Bibliothécaires adjoints, 4 Assistants, 2 Volontaires, 3 Secrétaires, 1 Gardien, 2 Garçons, 1 Aide.

STRASSBURG. — Environ 730 000 volumes. — 1 170 Étudiants. — 1 Directeur, 7 Bibliothécaires, 4 Aides-bibliothécaires (Wissenschaftliche Hilfsarbeiter), 5 Secrétaires, 5 Garçons.

Nous avons tenu compte dans les indications que nous venons de donner, ainsi qu'on le fait d'ailleurs dans les « Personalverzeichnisse » dressés en Allemagne, des assistants et des volontaires. Si les assistants, en effet, ne sont pas encore titularisés bibliothécaires, ils n'en remplissent pas moins toutes les fonctions. Quant aux volontaires, ils rendent, en raison même des obligations auxquelles ils sont astreints, des services considérables et allègent, d'une façon sensible, la tâche qui incombe aux bibliothécaires. Mais le personnel officiel, fixe, dont il a été jusqu'ici question n'est pas tout, et si l'on veut avoir une idée exacte des forces que les bibliothèques universitaires allemandes ont eues à leur disposition, pour organiser leurs différents services sur le pied où ils se trouvent maintenant, il faut encore tenir compte du personnel flottant des *Amanuensen*. Très nombreux<sup>1</sup> autrefois partout, il n'est plus utilisé aujourd'hui que dans des cas particuliers, et pour faire face à des besoins urgents. Il se compose de jeunes gens, arrivés pour la plupart au terme de leurs études<sup>2</sup>, et qui, bien que ne se destinant pas au bibliothécaire, prêtent momentanément leur concours aux bibliothèques contre une faible rétribution prélevée par l'administration sur les fonds spéciaux affectés aux travaux de catalogage<sup>3</sup>, ou même sans rémunération aucune, simplement en échange des facilités que cette situation leur donne pour compléter leur instruction bibliographique<sup>4</sup>. Si l'importance du per-

1. Du temps de RITSCHL il y eut à Bonn jusqu'à 23 *Amanuensen*. Cf. RIBBECK, *op. cit.*, p. 261.

2. En général études de philologie, de théologie ou d'histoire.

3. Nous reviendrons plus loin sur cette question lorsque nous aurons à nous occuper des catalogues.

4. Cf. à ce propos les avantages que RITSCHL avait concédés à ses *Amanuensen*. RIBBECK, *op. cit.*, II, p. 257.

sonnel classé a ramené de nos jours à des proportions modestes le rôle des *Amanuensen*, il ne faut pas oublier cependant que ceux-ci ont contribué puissamment à l'œuvre de transformation des Bibliothèques universitaires. C'est grâce à eux, grâce à leur dévouement obscur que RITSCHL, pour ne citer qu'un exemple, dut de pouvoir refaire entièrement, et avec une rapidité extraordinaire, le catalogue complet de la Bibliothèque de Bonn<sup>1</sup>.

En résumé, et abstraction faite des *Amanuensen*, le personnel scientifique des 21 bibliothèques universitaires d'Allemagne comprend actuellement 155 fonctionnaires<sup>2</sup>, tandis que la France ne dispose que de 40 bibliothécaires<sup>3</sup> pour 16 universités. Ces chiffres sont trop éloquents par eux-mêmes pour qu'il soit besoin d'insister<sup>4</sup>.

1. In ungefähr 3000 Arbeitsstunden (von Ostern 1854 bis zum Beginn des Wintersemesters 1855) war der alphabetische Zettelkatalog durch die Bemühung von 10-12 philologischen Seminaristen vollendet... Damit nahm aber die schwunghafte Betriebsamkeit dieser Hülfsgruppe keineswegs ein Ende; sie dehnte sich nur noch weiter und in grösseren Dimensionen aus. Im Winter 1855-56 standen nicht weniger als 23 Amanuensen unter dem Commando des Oberbibliothekars. Abgesehen von gewissen ständigen Functionen Einzelner waren dieselben zum Behuf verschiedener Katalogisirungsarbeiten in 4 Sectionen getheilt, deren jeder einer der Reiferen als Dirigent vorstand, während die Generalaufsicht über alle... Klette führte. » Cf. la suite dans l'ouvrage de RIBBECK, II, p. 261. et sq. En parlant des Amanuensen et du travail qu'ils avaient accompli RITSCHL écrivait un jour à BRUNN qu'ils méritaient « die Verdienstkronen » *ibid.*, p. 261, note 1.

2. Ce chiffre a été établi à l'aide du Personalverzeichniss publié cette année même par le *Centralblatt f. B.*, p. 33-94.

3. Nous ne tenons pas compte des 7 stagiaires portés à l'Annuaire de l'Instruction publique de 1900, (3 à Paris, 4 à Montpellier). Ils ne sont pas *obligés* en effet, comme les Assistants en Allemagne, d'accomplir un service effectif et leur présence dans les bibliothèques susmentionnées est, par conséquent, essentiellement temporaire et provisoire.

4. On pourra nous objecter que la supériorité numérique du personnel allemand se justifie par ce fait que les Bibliothèques de nos voisins sont beaucoup plus riches que les nôtres. A cela nous répondrons que ce serait une grave erreur de prendre pour base d'estimation du personnel nécessaire à une bibliothèque le chiffre des volumes que cette bibliothèque contient. Si, dans la question qui nous occupe, l'importance des collections est un élément dont il faut tenir compte, ce n'est ni le seul, ni même le principal. Lorsqu'une bibliothèque est complètement classée, bien aménagée, pourvue de catalogues nombreux et à jour, comme c'est partout le cas en Allemagne, le nombre plus ou moins élevé des livres n'influe sur le service que dans une mesure restreinte. Le grand travail vient d'ailleurs : de l'intensité de fréquentation de l'établissement, de l'importance des achats et des dons, de l'enregistrement des entrées, de l'organisation des services de prêt et de lecture, etc... Pour bien apprécier la disproportion qui

Si le gouvernement allemand n'a rien négligé pour assurer à ses bibliothèques un personnel proportionné à leur importance<sup>1</sup> et aux services qu'elles sont appelées à rendre, il n'a pas reculé non plus devant les lourdes dépenses que devait lui imposer l'amélioration des traitements des bibliothécaires. Cette amélioration longtemps réclamée est aujourd'hui un fait accompli. Le budget du personnel des bibliothèques prussiennes qui était en 1883-84 de 183 710 marks a atteint en 1897-98 300 656 marks et dans ce chiffre ne sont pas comprises les indemnités de logement<sup>2</sup>.

---

existe entre le personnel français et celui des Bibliothèques allemandes il faudrait donc commencer par établir un parallèle suivi entre l'organisation adoptée en Allemagne pour ces différents services, et celle qui est en usage chez nous. C'est un travail qui dépasserait les bornes de notre étude. Qu'il nous suffise de faire remarquer : 1° que les bibliothèques allemandes sont toutes spacieusement et commodément logées, ce qui facilite le service, tandis que les nôtres sont partout (à une exception près) déplorablement installées et encombrées, ce qui le complique ; 2° que chez nos voisins tous les catalogues sont à jour, tandis que chez nous, par suite de l'insuffisance du personnel qui s'est fait sentir dès le début, c'est-à-dire dès la création même des Bibliothèques universitaires, il n'y a qu'un catalogue de complet, l'alphabetique, le catalogue méthodique n'existant partout qu'à l'état rudimentaire ; 3° qu'en regard au chiffre des étudiants (en chiffre ronds 26 000 en France contre 36 000 en Allemagne d'après la *Minerva*) il n'y a en France qu'un bibliothécaire pour 541 étudiants alors que la proportion est en Allemagne d'un bibliothécaire pour 238 étudiants ; 4° que cette infériorité énorme se complique encore de ce fait que les conditions de travail sont beaucoup moins favorables chez nous qu'en Allemagne. Nous reviendrons ultérieurement sur ce point.

1. Ce qui frappe, lorsqu'on étudie ce personnel dans son ensemble, c'est que le nombre des employés subalternes est partout inférieur (c'est en général le contraire en France) à celui des bibliothécaires. Ainsi, les bibliothèques universitaires allemandes, qui disposent, comme nous l'avons vu, de 155 bibliothécaires, n'ont que 75 secrétaires et garçons. M. Dziatzko a expliqué (*op. cit.*, p. 49-50) les raisons de cet état de choses en eu montrant les avantages : « Charakteristisch ist den deutschen Bibliotheken und einer ihrer Hauptvorzüge die Verwaltung durch Beamte mit voller Universitätsbildung, welche sie ebenso zu einer zweckmässigen Vermehrung des Bücherbestandes wie zu dessen systematischer Ordnung und Katalogisierung, vor allem aber zur sachkundigen schriftlichen und mündlichen Unterstützung der Bibliotheksbenutzer befähigt. Gerade nach dieser Seite hin werden an deutschen Bibliotheken mehr wohl als anderwärts tagtäglich weitgehende Anforderungen an die Verwaltung gestellt und von dieser auch in der Regel befriedigt. Schon dass das Signieren der gewünschten Bücher an den meisten Bibliotheken durch wissenschaftliche Beamte erfolgt, ist ein Ausfluss jener Fürsorge und bietet zugleich reiche Gelegenheit zur Berichtigung falscher oder unvollständiger Titelangaben, zu litterarischen Nachweisen und somit zur Belehrung der Benutzer. Daraus erklärt es sich, dass die Zahl der wissenschaftlichen Beamten an deutschen Bibliotheken die der anderen Klassen stark überwiegt. »

2. Cf. art. de *ck Centralblatt f. B.*, *loc. cit.*, p. 439.

Jusqu'en 1894 le traitement de début des bibliothécaires était de 1 800 marks, le traitement moyen de 3 000 marks, le traitement maximum de 4 500 marks<sup>1</sup>. Le budget de 1894-95, en assimilant les bibliothécaires aux professeurs de l'enseignement secondaire, améliora sensiblement leur situation. Leur traitement de début fut porté à 2 100 marks et le traitement moyen atteignit 3 750 marks. — Sur la totalité des professeurs des gymnases prussiens la moitié jouissait d'un traitement supplémentaire fixe de 900 marks; par analogie on étendit cette mesure à la moitié des bibliothécaires dont le traitement maximum put atteindre ainsi 5 400 marks<sup>2</sup>.

Les appointements des directeurs des bibliothèques n'avaient pas été modifiés par le budget de 1894-95. Celui de 1894-96 leur apporta les améliorations qu'ils souhaitaient. Leur traitement de début fut fixé à 4 500 marks, leur traitement maximum à 6 600 marks<sup>3</sup>.

Entre temps on avait élevé aussi les émoluments des bibliothécaires adjoints, réglementé l'ordre d'avancement et attribué aux bibliothécaires une indemnité de logement proportionnée à leur grade et à la cherté de la vie dans les villes où ils étaient appelés à résider. Mais pour importantes qu'elles fussent, ces améliorations successives ne semblaient pas cependant suffisantes au gouvernement prussien. Un relèvement général des appointements des fonctionnaires ayant été décidé, il en profita pour augmenter encore dans des proportions sensibles les sommes affectées au budget du personnel des bibliothèques.

Voici quels sont à l'heure actuelle les traitements des bibliothécaires prussiens tels qu'ils ont été fixés par l'« État » de 1897-98<sup>4</sup>.

Directeurs des Bibliothèques :

Traitement de début : 4 800 M.

Traitement maximum (atteint au bout de 15 ans) : 7 200 M.

Bibliothécaires :

Traitement de début : 2 700 M.

Traitement maximum (après 24 ans d'exercice) : 5 100 M.

1. Ces chiffres avaient été fixés par l'« État » de 1874 qui avait régularisé les traitements. Voir art. — *ck — C. f. B.*, *loc. cit.*, p. 440-441 et O. HARTWIG dans son article de « *Die Nation* » 1894, n° 31, p. 464-465.

2. Cf. *Centralblatt f. B.* « Preuss. Staatshaushaltsetat f. das Jahr 1894-95 » 1894, p. 241-242.

3. « Etatsentwurf für das Königreich Preussen für 1895-96 » *Centralblatt f. B.* 1895, p. 140.

4. Voir *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 130-131.

La moitié des bibliothécaires touche en outre un supplément fixe (*Funktionszulage*) de 900 M.

Bibliothécaires adjoints :

Traitement de début : 1 700 M. porté au bout de deux ans à 1 900 M. et un an plus tard à 2 100 M.

Chaque bibliothécaire reçoit de plus une indemnité de logement qui est à Berlin de 900 M. par an, et varie dans les provinces suivant la cherté de la vie, de 540 M. à 660 M.<sup>1</sup>. Quant aux directeurs, partout où cela a été possible, on leur a réservé un appartement dans la bibliothèque elle-même.

Les appointements des bibliothécaires des autres pays de l'Empire, Saxe, Bavière, Wurtemberg, Hesse, Grand-duché de Bade, Grand-duché de Saxe-Weimar, Alsace-Lorraine, se rapprochent de ceux de leurs collègues de Prusse et parfois même les dépassent<sup>2</sup>).

A Leipzig, le traitement du directeur est de 8 000 M. et celui des bibliothécaires en chef de 5 000 M. A Strasbourg, le Directeur a 9 000 M., les bibliothécaires en chef 6 000 M. — Tout récemment le « Landtag » de Hesse, se rangeant à la proposition qui lui était faite par le ministre grand-ducal, a décidé d'assimiler les directeurs de ses bibliothèques aux directeurs des Gymnases. Le traitement de début du directeur de la Bibliothèque de Giessen a été ainsi porté à 5 800 M., le traitement maximum (atteint en 12 ans) à 6 600 M. Quant aux bibliothécaires, ils commencent à 2 800 M. pour arriver au bout de 21 ans à 6 000 M.<sup>3</sup>.

Ajoutons que parmi les bibliothèques des pays que nous venons

1. Voici ce qu'a eu l'amabilité de nous écrire à ce sujet M. le Dr GRAESSEL : « In den Universitäten der Provinz sind, je nach Grösse und besonderen Verhältnissen einer Stadt — z. B. ist manche kleine Stadt wie Bonn theuer, Greifswald billig — Klassen unterschieden, nach welchen der Wohnungsgeldzuschuss geregelt ist. Es existiren überhaupt folgende Klassen : I. 660 Mk.; II. 540 Mk.; III. 480 Mk.; IV. 420 Mk.; V. 360 Mk. — In Halle, einer Stadt von 120 000 Einwohnern, erhalten die Beamten der Bibliothek 660 Mk., in andern kleineren Universitätsstädten 540 Mk. Weiter herunter geht, so viel ich weiss, der Zuschuss bei uns nicht, die übrigen 3 Klassen beziehen sich vielmehr auf andere Beamten ganz kleiner Provinzialstädte. »

2. Voir les notes qui accompagnent l'article de — CK — *Centralblatt f. B.* 1897, p. 442-444.

3. Cf. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 374. — Dans certaines universités les bibliothécaires reçoivent en outre un traitement supplémentaire pour certaines fonctions de surveillance qui leur sont confiées. C'est ainsi qu'à Heidelberg 1 200 Mk. sont attribués annuellement au Directeur de la Bibl. univ. « für die Beaufsichtigung des Univ. Archivs. » Cf. Budget du grand-duché de Bade 1896/97 *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 318.

de citer, il y en a un assez grand nombre dont les fonctionnaires jouissent comme en Prusse, d'une indemnité de logement. A Freiburg et à Heidelberg, par exemple, cette indemnité est de 760 M. pour les directeurs et de 620 M. pour les bibliothécaires.

« La profession de bibliothécaire », a dit GRAESEL « exige un grand esprit de sacrifice, une infatigable ardeur au travail, une complaisance toujours en éveil, et celui qui l'exerce consciencieusement doit être payé de son dévouement<sup>1</sup>. » On peut juger d'après les renseignements que nous venons de donner que les bibliothécaires allemands n'ont pas lieu d'être mécontents de leur sort<sup>2</sup>.

En terminant nous dirons encore quelques mots des appointements des secrétaires de bibliothèques et de ceux des garçons. Les secrétaires reçoivent dans les bibliothèques universitaires prussiennes 1 650 marks comme traitement de début et 2 700 marks comme traitement maximum<sup>3</sup>. Dans d'autres pays les émoluments qui leur sont attribués sont encore plus élevés. En Alsace, par exemple, ils sont pour commencer de 2 000 marks et s'élèvent ensuite progressivement jusqu'à 4 400 marks<sup>4</sup>. Quant aux garçons,

1. *Manuel de Bibliothéconomie*, p. 160-167. Cette vérité est absolument méconnue en France et nous n'en voulons pour preuve que les traitements plus que modestes attribués aux bibliothécaires. Nous allons les indiquer ici afin de permettre à nos lecteurs de les comparer à ceux des bibliothécaires allemands : Sous-bibliothécaires : 2<sup>e</sup> classe, 2 400 fr. ; 1<sup>re</sup> classe, 2 800 fr. — Bibliothécaires : 4<sup>e</sup> classe, 3 000 fr. ; 3<sup>e</sup> classe, 3 500 fr. ; 2<sup>e</sup> classe, 4 000 fr. ; 1<sup>re</sup> classe, 4 500 fr. Par conséquent le traitement *maximum* d'un bibliothécaire en chef français est inférieur de 1 200 M. au traitement *de début* d'un directeur allemand, et n'atteint même pas le traitement moyen qu'ont en Allemagne les bibliothécaires ordinaires. L'écart serait encore bien plus considérable si nous tenions compte dans nos calculs des indemnités de logement que reçoivent les bibliothécaires d'outre-Rhin. Quoi qu'il en soit, la situation est mauvaise, d'autant plus mauvaise que les règles qui président à l'avancement viennent encore l'aggraver. Les promotions, en effet, ne sont pas chez nous comme en Allemagne *obligatoires*. L'arrêté du 13 mars 1893 stipule qu'elles ont lieu au choix et dans la limite des crédits disponibles. », et comme les crédits disponibles ne sont jamais bien considérables, les promotions sont rares. — Un projet d'amélioration des traitements avait été récemment élaboré, mais la Chambre a malheureusement repoussé l'augmentation de crédit, qui aurait permis de le mettre à exécution.

2. A l'heure actuelle ce serait aux bibliothécaires français à reprendre pour leur compte le vœu d'EBERT : « Möchte die äussere Stellung der Bibliothekare eine würdigere werden ! ».

3. Cf. Preuss. Staatshaushalts-Etat für 1898-1899. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 130.

4. Ce renseignement nous a été fourni par M. le Dr BARACK. Il en est de même des indications relatives aux émoluments des garçons de la bibliothèque de Strasbourg qu'on trouvera plus bas.

ils débutent en Prusse à 900 marks et atteignent au bout de 21 ans 1 500 marks<sup>1</sup>. A Strasbourg ils sont encore mieux rétribués : 1 300 marks pour commencer, 1 600 marks comme traitement maximum, et chaque année, en outre, 125 marks de gratification.

**Avancement.** — L'avancement n'est pas en Allemagne comme en France subordonné à des événements plus ou moins fortuits, soumis au hasard d'un imprévu qui fait du bibliothécaariat une profession sans avenir certain, où seuls quelques privilégiés du sort peuvent, à l'exclusion du plus grand nombre, arriver aux premières places<sup>2</sup>.

Du jour où un jeune homme est nommé bibliothécaire dans une bibliothèque universitaire allemande, il ne jouit pas seulement d'une situation stable, mais il est encore assuré de voir cette situation s'améliorer peu à peu, suivant un processus déterminé qui, d'étape en étape, le conduira jusqu'à la classe supérieure de son grade. A moins de démérite l'avancement est donc en quelque sorte fatal, et si tout le monde ne peut prétendre aux premières places, chacun du moins est assuré d'obtenir dans les secondes la récompense méritée de ses travaux.

Nous avons indiqué plus haut quel est le laps de temps nécessaire aux bibliothécaires adjoints, aux bibliothécaires et aux directeurs pour atteindre le traitement maximum afférent à leurs fonctions. Voici maintenant quelques détails relatifs aux conditions suivant lesquelles s'effectue l'avancement. Les bibliothécaires adjoints touchent, nous le savons, 1 700 marks la première année de leur entrée en service, 1 900 marks au bout de deux ans et 2 100 marks à partir de la 4<sup>e</sup> année. L'avancement jusque-là régulier subit alors une période d'arrêt qui dure généralement de 4 à 5 ans.

1. Ils sont augmentés régulièrement tous les trois ans (communication de M. le Dr GRAESEL). Voir aussi budget prussien 1899-1900. *Centralblatt f. B.*, 1899, p. 142.

2. Le projet de reclassement des bibliothécaires universitaires, présenté l'année dernière, n'améliorerait pas, bien loin de là, les conditions de l'avancement. D'après ce projet il y aurait 3 bibliothécaires de 1<sup>re</sup> classe, 8 de seconde et 6 de troisième. Une fois le cadre constitué on ne pourrait passer d'une classe à l'autre que lorsqu'un vide, causé par un décès ou une mise à la retraite, viendrait à se produire. Pour beaucoup ce serait le *statu quo* pour toute la durée de leur carrière. Quant aux sous-bibliothécaires, ils se trouveraient dans une situation absolument sacrifiée et sans aucune perspective d'avenir. Il faudrait, pour bien faire, que le projet offrit plus d'élasticité.



Ce délai écoulé, le bibliothécaire adjoint est promu bibliothécaire et reçoit à ce titre 2700 marks de traitement. Dès lors ses appointements augmentent normalement de 300 marks tous les trois ans, et il arrive ainsi, suivant une marche légalement fixée, au maximum de son traitement, soit 5 100 marks, auxquels il faut adjoindre les 900 marks de « Funktionszulage » et les 600 marks (chiffre moyen) d'indemnité de logement, au total : 6 600 marks. Les directeurs avancent suivant les mêmes règles. En 15 ans ils s'élèvent de 4 800 à 7200 marks par cinq promotions successives, espacées de 3 en 3 ans, (4 de 500 marks et 1 de 400 marks<sup>1</sup>). On a prétendu que la certitude d'un avancement régulier et fixé à l'avance risquait de tuer chez les bibliothécaires l'émulation et le zèle. C'est un danger qui nous paraît illusoire. A défaut de mobiles pécuniaires l'amour-propre et les distinctions honorifiques réservées aux plus méritants suffiraient à stimuler leur ardeur au travail. Ce qui annihile chez les fonctionnaires de tout genre l'émulation et le zèle, c'est bien plutôt le découragement qui s'empare d'eux lorsqu'ils constatent qu'en dépit de leurs efforts et des services rendus, ils n'ont ni amélioration à attendre, ni avancement à espérer.

**Retraites.** — D'après la loi prussienne, tout fonctionnaire a droit, au bout de 10 ans, à une retraite proportionnelle équivalente aux  $\frac{13}{60}$  de son traitement. La retraite des bibliothécaires est calculée 1<sup>o</sup> sur les appointements annuels, 2<sup>o</sup> sur le supplément régulier de 900 marks (Funktionszulage), 3<sup>o</sup> sur l'indemnité de logement. Comme cette indemnité est variable, on a adopté pour les calculs une moyenne fixe. A partir de la 10<sup>e</sup> année le droit à la retraite augmente chaque année de  $\frac{1}{60}$  ( $\frac{16}{60}$  au bout de 11 ans,  $\frac{17}{60}$  au bout de 12 ans, etc), et le chiffre maximum atteint, au bout de 35 ans de services, correspond aux  $\frac{40}{60}$  du traitement. Ajoutons que l'État interprète dans son sens le plus large ce que nous appelons ici les services effectifs, puisque les années passées dans les bibliothèques en qualité d'assistant comptent pour la retraite<sup>2</sup>.

1. Ces renseignements nous ont été fournis par M. le Dr GRAESEL.

2. « Gerechnet werden gewöhnlich sämtliche Dienstjahre auch die als Assistent dem Staate gedienten Jahre » (Extrait de la lettre que M. le Dr GRAESEL a bien voulu nous écrire au sujet de la question des retraites, et dont le passage qu'on vient de lire n'est que le résumé).

**Budget du matériel.** — En même temps qu'on améliorait la situation du personnel on augmentait aussi le budget matériel des bibliothèques<sup>1</sup>. Si cette augmentation a été pendant le dernier decennium moins rapide et moins sensible que celle du budget des traitements, c'est que tout en étant nécessaire, elle ne présentait pas cependant le même caractère d'urgence. De 1870 à 1892 les sommes affectées aux achats de livres avaient plus que doublé. En Prusse, par exemple, elles s'étaient élevées de 101 181 M. à 213 310 M.<sup>2</sup>. Il était donc naturel qu'après avoir paré de ce côté aux besoins les plus pressants, le gouvernement allemand cherchât à assurer à ses bibliothécaires une situation pécuniaire suffisante, et proportionnée aux services rendus. Maintenant que cette situation est acquise, il reporte sa sollicitude sur le budget du matériel. Les crédits ordinaires alloués aux bibliothèques universitaires pour achats de livres témoignent en effet, notamment depuis 1896, d'une hausse sensible, les crédits extraordinaires ont également augmenté et nul doute que dans un laps de temps très court satisfaction ne soit donnée, dans la mesure du possible, aux plaintes que l'exiguïté des ressources a provoquées. Cette exiguïté est du reste toute relative, surtout si on la compare à celle de nos budgets français. Les chiffres que nous allons citer permettront de s'en convaincre. Ils indiquent les sommes mises annuellement à la disposition des bibliothèques universitaires allemandes pour achats de livres :

---

1. Cf. FÖRSTEMANN « Bedarf u. Mittel der Bibliotheken » *Centralblatt f. B.* 1887, p. 97-106 — DZIATZKO « Entwicklung und gegenwärtiger Stand der wiss. Bibliotheken Deutschlands », *Sammlung Bibliothekswissenschaftlicher Arbeiten*, V, p. 32; — ROQUETTE, « Mittel und Bedürfnisse der deutschen Universitäts-Bibliotheken », *Sammlung bibl. Arbeiten*, VI, p. 41-61; — HARTWIG, art. de la revue « *Die Nation* » déjà cité; enfin l'étude de — CK — dans le *Centralblatt f. B.*, 1897.

2. Voir le tableau dressé par ROQUETTE, *op. cit.*, p. 42. Comme nous ne nous occupons que des bibliothèques universitaires, nous avons écarté des totaux les chiffres donnés pour la Bibliothèque royale de Berlin. Il ne sera pas cependant inutile de faire remarquer ici que, pendant la même période, les crédits attribués à cet important établissement ont passé de 54 615 Mk. à 150 000 Mk., soit une augmentation de 174, 6 %.

1° STRASSBURG....	58 000	marks.
2° GÖTTINGEN .. . .	42 110	—
3° LEIPZIG.....	40 000	—
4° HEIDELBERG.....	28 500	—
5° BONN <sup>1</sup> .....	28 300	—
6° Breslau.....	27 600	—
7° Erlangen.....	25 800	—
8° Tübingen.....	25 000	—
9° Königsberg....	24 600	—
10° Halle.....	23 200	—
11° Würzburg....	21 700	—
12° Greifswald....	21 000	—
13° Freiburg .....	19 200	—
14° Giessen.....	19 000	—
15° Kiel.....	19 000	—
16° Marburg.....	18 700	—
17° Rostock.....	18 400	—
18° Berlin <sup>2</sup> .....	18 500	—
19° Münster.....	12 900	—
20° Munich <sup>3</sup> .....	12 000	—
21° Jena.....	11 400	—

1. Y compris la rente d'environ 3000 Mk. provenant du legs du professeur Pütz. Cf. SCHWENKE, *op. cit.*, p. 54.

2. La faiblesse du budget de la bibliothèque universitaire de Berlin s'explique par ce fait que cet établissement ne constitue, à proprement parler, qu'une sorte d'annexe à la Bibliothèque Royale : « Durch das neue Reglement vom 27 Juni 1891 ist der Universitäts-Bibliothek die Aufgabe gestellt, ein Hülfsmittel des Univ. - Unterrichts zu sein und zugleich für die Universität die Wirksamkeit der Königlichen Bibliothek zu ergänzen. Zu diesem Zweck steht die Verwaltung der Univ. — Bibliothek in einem bestimmten Verhältniss zur Gen. - Direktion der Königl. Bibliothek u. es ist den Vorstehern beider Anstalten das Recht eingeräumt, Bücher der einen an die andere abzugeben. » SCHWENKE, *op. cit.*, p. 30.

3. A Munich, la bibliothèque universitaire joue, vis-à-vis de la « Hof-u. Stadtbibliothek », le même rôle que la bibliothèque universitaire de Berlin vis-à-vis de la « Königliche Bibliothek », et c'est ce qui explique le peu d'importance des crédits qui lui sont alloués. Ainsi que nous l'a écrit M. le Dr SCHNORR VON CAROLSFELD, tous les grands ouvrages sont achetés par la Bibliothèque Royale, dont le budget d'acquisition atteint 70 000 Mk. — Voir, au sujet de la situation spéciale des Bibliothèques universitaires de Berlin et Munich, ROQUETTE, *op. cit.*, p. 57-58.

Si l'on compare la liste ci-dessus à celle qui a été dressée par M. SCHWENKE<sup>1</sup> en 1892 et que M. A. ROQUETTE<sup>2</sup> a reproduite en 1894, on s'apercevra que la plupart des budgets sont en hausse. La différence entre les chiffres actuels et ceux donnés par *l'Adressbuch der deutschen Bibliotheken* provient des augmentations accordées depuis 1894 pour « renforcer » les fonds destinés aux achats de livres. Ces augmentations ont été nombreuses. Bien que nous en ayons tenu compte dans le tableau que nous venons d'établir, nous croyons utile de les signaler ici en détail, afin de permettre à nos lecteurs de suivre, année par année, les progrès accomplis : 1894, Halle 1 000 M.<sup>3</sup>; — 1895, Greifswald 2 000 M.; Marburg 1 000 M.<sup>4</sup>; — 1896, Erlangen 3 000 M.; Munich 3 000 M.<sup>5</sup>; Leipzig 12 000 M.<sup>6</sup>; — 1897, Berlin 2 000 M.; Göttingen 2 000 M.; Königsberg 2 000 M.<sup>7</sup>; — 1898, Greifswald 2 000 M.; Kiel 3 000 M.<sup>8</sup>; Giessen 3 000 M.<sup>9</sup>; — 1899, Berlin 3 000 M.; Münster 1 500 M.<sup>10</sup>; — 1900, Berlin 3 000 M.<sup>11</sup>. En résumé les sommes qui constituent le budget ordinaire des bibliothèques universitaires allemandes pour achat de livres s'élèvent cette année à 514 910 marks<sup>12</sup>, soit en moyenne 24 514 m. par bibliothèque<sup>13</sup>. Pour élevés qu'ils nous paraissent, et en dépit des ressources d'ordre différent que les bibliothèques, ainsi que nous le verrons bientôt, possèdent pas ailleurs, ces fonds sont malgré tout insuffisants. La production littéraire et scientifique de l'Allemagne a pris en effet, en ces dernières années, un essor prodigieux<sup>14</sup>.

1. *Op. cit.*, p. 392.

2. *Op. cit.*, p. 56.

3. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 242.

4. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 140.

5. Budget bavarois. *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 131.

6. Budget du royaume de Saxe. *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 178.

7. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 130.

8. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 130.

9. Budget du grand-duché de Hesse. *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 372.

10. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1899, p. 142.

11. Budget prussien. *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 142.

12. Les bibliothèques universitaires françaises, y compris la Sorbonne, n'atteignent pas 300 000 francs !

13. Pour les bibliothèques prussiennes envisagées séparément, la moyenne est actuellement de 29 230 M. alors qu'elle n'était en 1870 que de 11 688 M. Cf. ROQUETTE, *op. cit.*, p. 48.

14. « C'est un fait notoire que l'Allemagne à elle seule produit plus que tout le reste du monde réuni ». F. Lor, *L'Enseignement supérieur*. Paris, 1892, p. 8.

En 1885 la librairie allemande avait publié 16305 ouvrages ; dix ans après, en 1895, elle atteignait le chiffre de 23 607 ouvrages ; soit un accroissement de 44 0/0<sup>1</sup> et tous ceux qui sont familiers avec les grands catalogues qui paraissent chaque année en Allemagne pourront constater que depuis lors la marche ascendante s'est poursuivie. « Il est vrai que parmi les livres nouveaux, il y a beaucoup d'ouvrages de vulgarisation et de romans que les bibliothèques universitaires n'achètent pas », mais si les publications de ce genre sont devenues de plus en plus nombreuses « le développement de la production scientifique n'a pas été moins rapide ». Non seulement cette production a augmenté, mais, fait important à signaler, sa valeur commerciale s'est en outre considérablement accrue. « Les ouvrages consacrés à l'étude des sciences naturelles, de l'archéologie des beaux-arts, ouvrages d'un prix très élevé en raison des planches qu'ils contiennent, se sont multipliés » et il en est de même des reproductions des manuscrits précieux par la photogravure<sup>2</sup>. Or ces ouvrages chers, mais d'un intérêt scientifique indiscutable, sont de ceux que les bibliothèques ne peuvent se dispenser d'acheter<sup>3</sup>. Dans ces conditions on comprend que les ressources dont elles disposent deviennent d'année en année plus insuffisantes. Des patients calculs auxquels s'est livré M. ROQUETTE, il résulte que pour être à même d'acquérir tous les livres (allemands et étrangers) qui leur sont nécessaires, les bibliothèques universitaires auraient besoin d'une dotation annuelle de 51 000 marks<sup>5</sup>. C'est

1. « Cf. Die Leistungen Preussens für seine Bibliotheken » *Centralblatt f. B.* 1897, p. 448.

2. *Centralblatt f. B.*, 1897, *loc. cit.*

3. « Nous ferons remarquer ici que c'est en quelque sorte un devoir pour toute bibliothèque d'acheter les œuvres qui, en raison de leur importance, de leur prix élevé ou de leur rareté ne sont pas à la portée de tous ; si elle négligeait de le faire et se contentait uniquement d'acheter des livres à la vérité utiles, mais accessibles à toutes les bourses, elle risquerait d'encourir le reproche mérité de ne pas employer convenablement ses ressources. » GRAESEL, *Manuel*, p. 183. Le règlement de la Bibliothèque de Jena spécifie que le bibliothécaire ne doit pas perdre de vue dans ses achats les ouvrages « deren Beschaffung für Privatbibliotheken im Allgemeinen schwierig oder unmöglich ist. » *Dienstanweisung für die Beamten...* § 10.

4. « Denn weit stärker als die Fonds der Bibliotheken... ist die litterarische Produktion gewachsen. » ROQUETTE, *op. cit.*, p. 40.

5. ROQUETTE, *op. cit.*, p. 55. — Cette augmentation de ressources entraînant une augmentation de travail aurait pour conséquence naturelle un nouvel accroissement du personnel. « Sollte nun die soeben als dringlich bezeichnete Erhöhung der ordentli-

un chiffre qui, pour la plupart d'entre elles<sup>1</sup>, ne sera certainement pas atteint d'ici longtemps, mais il ne faut pas perdre de vue que les achats ne constituent pas le seul mode d'accroissement et que même, comme nous le verrons plus loin, dans les bibliothèques universitaires allemandes les plus riches (Strasbourg et Göttingen) le nombre des volumes reçus en dons, par l'entremise du dépôt légal et par voie d'échange atteint, lorsqu'il ne la dépasse pas, la moitié des entrées<sup>2</sup>. Quoiqu'il en soit, le gouvernement allemand ne reste pas sourd aux plaintes qui lui sont adressées sur l'insuffisance des ressources. Non content d'augmenter les budgets annuels de ses bibliothèques, ainsi que nous l'avons vu plus haut, il leur vient encore en aide par des crédits extraordinaires, destinés, en

---

chen Fonds unserer Bibliotheken zur Thatsache werden, so wurde das zugleich eine weitere Vermehrung des Personals derselben bedingen. » — *ck* — *Centralblatt f. B.* 1897, p. 450.

1. Il ne serait pas du reste nécessaire, ainsi que le fait remarquer M. ROQUETTE, d'attribuer à toutes les bibliothèques un budget de 51 000 M. Cette dotation pourrait être réservée aux établissements les plus importants qui joueraient alors, vis-à-vis des bibliothèques moins fortunées, le rôle de bibliothèques centrales et leur prêteraient des livres, *op. cit.*, p. 57-60. Les « Bibliothecae minores » étant ainsi accouplées, en quelque sorte, aux grandes bibliothèques, pourraient alors se contenter d'un budget d'achats de 26 000 M. « weniger aber auch nicht; mit 16-20 000 M. ist es heutzutage nicht mehr möglich, eine Universitäts-Bibliothek auf der nothwendigen Höhe zu erhalten. » *loc. cit.*

2. Nous devons faire encore remarquer qu'il existe toute une classe d'ouvrages, et non des moins importants, que les bibliothèques universitaires peuvent se dispenser d'acheter. Nous voulons parler des manuels d'études, des ouvrages d'un usage permanent que professeurs et étudiants ont besoin d'avoir constamment sous la main. Ces « Handbücher » sont achetés directement par les bibliothèques des « Instituts Universitaires », autrement dit par les bibliothèques de séminaires et de laboratoires. Ces bibliothèques spéciales, de création relativement récente, mais qui se sont développées rapidement, constituent une sorte de prolongement de la Bibliothèque universitaire avec laquelle elles restent en relations constantes, et à laquelle elles sont tenues de reverser les ouvrages dont elles n'ont plus besoin. Cf. « Erlass betreffend die Bibliotheken der Universitäts-Anstalten und deren Beziehungen zu den Universitäts-Bibliotheken » *Centralblatt f. B.*, 1891, p. 550-551. Quelques chiffres empruntés à M. SCHWENKE donneront une idée de la richesse de ces bibliothèques. A Bonn elles renferment 40 000 volumes; à Halle, 40 000; à Breslau, 72 000. A Jena les fonds d'achats dont elles disposent se montent à 7 000 M., ils atteignent 14 700 M. à Halle. D'après M. DZIATZKO on peut estimer à 330 000 le nombre des volumes des « Institutsbibliotheken » des universités prussiennes, soit en moyenne 36 000 volumes par université. *Op. cit.*, p. 39. — Ce qu'il convient d'ajouter, c'est qu'en Allemagne l'Université et la Bibliothèque faisant deux, les bibliothèques de laboratoire ne nuisent en rien à la Bibliothèque universitaire. On peut même

partie du moins, à combler les lacunes les plus importantes<sup>1</sup>. De 1885 à 1890 le Landtag prussien a mis ainsi à leur disposition la somme énorme de 450 000 marks<sup>2</sup>, et après une période d'arrêt qu'explique la forte hausse du budget ordinaire, il leur a donné dans l'*Extraordinarium* des derniers « États » de nouvelles preuves de sa libéralité et de l'intérêt qu'il leur porte. Voici à ce sujet quelques extraits empruntés aux budgets du royaume de Prusse depuis 1897. — 1897. « Pour remédier aux lacunes signalées dans les collections: 1<sup>er</sup> versement de 10 000 M. à la bibliothèque de Königsberg et 1<sup>er</sup> versement de 5 000 M. à la bibliothèque de Münster<sup>3</sup> ». — 1898. Pour le même objet: 2<sup>o</sup> et dernier versement de 10 000 M. à la bibliothèque de Königsberg; 2<sup>o</sup> et dernier versement de 5 000 M. à la bibliothèque de Münster et versement unique de 5 000 M. à la bibliothèque de Marburg. Un crédit extraordinaire de 6 000 M. est en outre ouvert à la bibliothèque de Kiel et un autre de 10 000 M. à la bibliothèque de Göttingen pour la constitution de bibliothèques de référence destinées aux étudiants<sup>4</sup>. — 1899. Une somme de 8 000 M. est attribuée à chacune des bibliothèques de Bonn, Breslau et Halle pour organiser comme à Göttingen et à Kiel des bibliothèques de référence<sup>5</sup>. — 1900. Une somme de 150 000 M. est accordée aux bibliothèques universitaires pour combler les lacunes de leurs collections. Les bibliothèques de Greifswald et de Marburg

---

dire qu'elles constituent pour cette dernière une source de revenus appréciable puisque, par le reversement périodique auquel elles sont astreintes, elles l'enrichissent.

1. « Diese einmaligen Bewilligungen sind überdies dadurch interessant dass sie die faktische Anerkenntniss enthalten, dass vordem nicht ausreichende für die Bibliotheken gesorgt gewesen ist. » — *ck* — *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 447-448.

2. Den vielseitigen Klagen über die Lückenhaftigkeit der Bücherbestände auf wichtigen Gebieten suchte die Regierung in den Jahren 1885 bis 1890 durch ausserordentliche Geldmittel im Betrage von 450 000 Mk. (zusammen) abzuhefen, welche der preussische Landtag bereitwilligst zur Verfügung stellte, und die zugleich dazu dienten, die an mehreren Bibliotheken dringend nöthigen Katalogisirungsarbeiten der Vollendung näher oder doch in schnelleren Gang zu bringen. Was für die Berliner Königliche Bibliothek allein während dieser Zeit ausserordentlicherweise geschah, ist dabei nicht in Rechnung gebracht. » *DZATZKO*, *op. cit.*, p. 35-36. Pendant la même période les crédits extraordinaires, votés pour la Bibliothèque royale, s'élevèrent à 205 000 Mk., auxquels il faut ajouter les 305 000 Mk. accordés en 1889 pour l'achat de la « *Bibliotheca Meermanniana* ». Cf. l'article de — *ck* — *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 447.

3. *Centralblatt f. B.* 1897, p. 130.

4. *Ibid.*, 1898, p. 130-131.

5. *Ibid.*, 1899, p. 142-143.

reçoivent en outre 6 000 M. chacune, pour la création de bibliothèques de référence et la « Paulinische Bibliothek » de Münster, pour le même objet, 5 000 M.<sup>1</sup>.

Ainsi donc les crédits supplémentaires accordés pendant les quatre derniers exercices aux Bibliothèques universitaires prussiennes pour achats de livres se montent à 242 000 M. Cette somme est considérable; elle le serait bien davantage encore si le Budget extraordinaire n'avait pas à faire face en ce moment, aux lourdes dépenses qu'entraîne, comme nous le verrons par la suite, la construction de bâtiments nouveaux pour les bibliothèques de Königsberg et de Marburg.

La conclusion de ce que nous venons de dire, c'est que s'il reste encore beaucoup à faire pour mettre les bibliothèques des Universités allemandes à même de faire face à toutes les exigences, elles disposent cependant, d'ores et déjà, de ressources suffisantes, pour donner satisfaction aux exigences essentielles. Dans les limites où l'état de leurs finances les contraignait de se restreindre, les divers gouvernements de l'empire, et à leur tête la Prusse, se sont efforcés jusqu'ici de les doter largement. Le passé est un sûr garant de l'avenir. Avec le temps la situation déjà prospère ira sans nul doute en s'améliorant encore; l'œuvre entreprise est en effet une œuvre de longue haleine, non l'œuvre d'un jour. Comme le rappelait M. le Dr HARTWIG il y a quelques années: « *Gut Ding will Weile haben*<sup>2</sup> ».

**Service des Achats.** « C'est au bibliothécaire et au bibliothécaire seul », a dit M. le Dr GRAESEL, « qu'il appartient de diriger le service des acquisitions, non seulement parce qu'il connaît mieux que personne les besoins de l'établissement qu'il a charge d'administrer, mais encore parce que son action s'exerce sans idées préconçues et ne s'inspire que des véritables intérêts de la bibliothèque<sup>3</sup>. »

1. *Ibid.*, 1900, p. 145-147. Outre les 150 000 M. mis cette année à la disposition des Bibliothèques universitaires de Prusse, les bibliothèques de séminaires, dont nous avons parlé plus haut, reçoivent également « zur Ausfüllung von Lücken » 50 000 M. — De son côté le gouvernement badois a récemment voté une somme de 14 000 M., destinée en partie à la Bibliothèque de Heidelberg afin que celle-ci puisse, d'une part combler « durch Anschaffung teurerer Werke » certaines lacunes importantes, d'autre part faire cataloguer et publier en partie les manuscrits grecs précieux et les Papyrus qu'elle possède. Cf. « Die Leistungen Badens für Bibliotheken », *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 148.

2. *Die Nation*, 1894, N° 31, p. 463.

3. *Manuel de Bibliothéconomie*, p. 324.



C'est là un principe qui est aujourd'hui universellement admis en Allemagne, et qui nous paraît la conséquence naturelle de l'autonomie accordée aux bibliothèques. Chaque Directeur est donc maître de son budget et chargé, à l'exclusion de toute ingérence étrangère, du service des achats. Les anciennes « Commissions d'achats » dont ROBERT DE MOHL disait « qu'elles faisaient plus de mal que de bien<sup>1</sup> » ont peu à peu disparu ou se sont transformées. Les unes, comme la Commission de Freiburg i. B., se sont dissoutes d'elles-mêmes<sup>2</sup>, les autres ont été progressivement dépouillées de leurs privilèges par mesures administratives, et réduites à un rôle purement passif<sup>3</sup>. Il n'existe donc plus de « Commissions d'achats » proprement dites, et si nous trouvons

1. « Toutes les expériences faites jusqu'ici... n'ont prouvé qu'une chose, c'est que les Commissions consultatives n'ont aucune raison d'être. Quand il en existe une, ce qui peut arriver de mieux, c'est que ses membres, au bout de peu de temps, se lassent d'intervenir, car lorsqu'ils prennent leur rôle au sérieux, et veulent exercer une action quelconque, ils font réellement plus de mal que de bien. » Cf. GRAESEL, *Manuel...* p. 323. Citation de ROBERT DE MOHL. Le savant auteur du *Manuel...* ajoute : « En imposant au bibliothécaire... la tutelle d'un pouvoir étranger, en soumettant son activité au contrôle arbitraire de Commissions quelconques, en le forçant de subordonner les achats qu'il juge utiles à l'approbation préalable d'une autorité supérieure, on paralyse son entrain et sa bonne volonté et sous prétexte d'assurer d'une façon normale le développement de la bibliothèque, on le limite et on l'entrave. » C'est actuellement l'avis de tous les hommes compétents et voici à ce propos ce qu'a bien voulu nous écrire M. le Prof. SCHAARSCHMIDT, le distingué Directeur de la Bibliothèque de Bonn : « Mit den Bibliotheks-Commissionen hat man, in Deutschland wenigstens, nur schlechte Erfahrungen gemacht. Ich könnte Ihnen allerhand unerquickliche Einzelheiten darüber erzählen : halt es aber für überflüssig da Sie in Frankreich aller Wahrscheinlichkeit ganz dasselbe darüber wissen und urtheilen wie wir. »

2. « In Freiburg i. Bad. trat die Kommission infolge der richtigen Initiative der Verwaltung so wenig ernstlich in Function, dass sie 1887 trotz ihrer früheren weitgehenden Befugnisse einstimmig ihre eigene Auflösung beantragte und erreichte. » DZIATZKO, *op. cit.*, p. 29. C'est dans la séance du 15 novembre 1887 que cette décision fut prise. La Commission se réunit une dernière fois le 6 décembre pour prendre connaissance des nouveaux « Statuts » dressés, sur sa demande, par le Bibliothécaire. Elle les approuva à l'unanimité et ils furent ratifiés par le ministre des cultes quelques mois plus tard, le 17 mars 1888.

3. Il en a été ainsi à Jena, où la Commission, qui avait jusqu'en 1889, la haute main sur les achats, ne peut plus maintenant que « faire des propositions ou émettre des vœux » « Vorschläge machen und Wünsche äussern. » Nous devons ajouter que la Commission n'avait jamais usé de ses droits. « De facto hat sie weder früher sich um die Anschaffungen gekümmert, noch jetzt, sondern die Ankäufe wurden und werden vom Bibliothekar selbständig besorgt. » (*Lettre de M. le Dr MÜLLER*).

encore, dans un certain nombre d'Universités, des « Commissions de bibliothèque », ces Commissions, comme nous le dit M. DZIATZKO, n'ont d'autre but que de servir de trait d'union entre l'Université et la Bibliothèque universitaire<sup>1</sup> Elles peuvent donner des indications au bibliothécaire, elles ne peuvent lui donner d'ordres<sup>2</sup>. Leur pouvoir est consultatif, non exécutif. En réalité elles ne subsistent plus que pour la forme, et ne se réunissent presque jamais. A Munich la Commission tient une séance par an, « séance très courte »<sup>3</sup>, à Marburg elle ne s'est pas réunie une seule fois depuis 12 ans<sup>4</sup>, enfin les Commissions de Würzburg<sup>5</sup>, Königsberg<sup>6</sup> et Breslau<sup>7</sup>, pour ne pas en citer d'autres, n'ont plus qu'une exis-

1. « Die Verbindung der Körperschaft mit ihrem wichtigsten allegemeinen Institute zu erhalten. » DZIATZKO, *op. cit.*, p. 28. « ... Zur Aufrechthaltung des Zusammenhangs zwischen der Universität und der Bibliothek ist die Bibliothekskommission eingesetzt. » « Reglement für die Bibliothekskommission der Königlichen Universität zu Kiel. » *Bibliothek-Ordnung für die Königliche Universitäts-Bibliothek 1879*, II, § 1. — « Um den Zusammenhang zwischen der Universität und der Königl. Universitäts-Bibliothek aufrecht zu erhalten, wird durch die 4 Fakultäten eine Kommission von 5 Mitgliedern zusammengesetzt... » *Reglement f. die Bibliotheks-Kommission der Königlichen Friedrich-Universität Halle-Wittenberg, etc., etc.*

2. C'est ce qui résulte des termes mêmes des règlements. Le paragraphe 6 du règlement de Göttingen, relatif à la Commission de la bibliothèque, spécifie que « ihre Mitwirkung bei Anschaffungen nur beratend und anregend ist » (*Communication de M. le prof. DZIATZKO*.) A Leipzig « die Commission hat das Recht, auf die Ausfüllung besonders fühlbarer Lücken der Bibliothek hinzurwirken, dem Oberbibliothekar Desiderie vorzulegen übrigens aber der Verwaltung keine Vorschriften zu machen » (*Communication de M. le Prof. O. VON GEBHARDT*) A Halle la Commission a le droit « Vorschläge wegen Anschaffung neuer Bücher zu machen » mais ne peut en aucune façon imposer ses volontés à la direction. *Reglement für die Bibliotheks-Kommission, etc.*

3. « Die Commission wirkt nur in anregendem und beratendem Sinne. Sie sollte jedes Semester einmal unter dem Vorsitze des Rektors zusammentreten. In Wirklichkeit findet aber nur alle Jahre eine (sehr kurze) Sitzung statt. » (*Communication de M. le Dr SENNONA VON CAROLSFELD.*)

4. Depuis 1887 (*Renseignements fournis par M. le Dr ROEDIGER*).

5. « Die Auswahl und Anschaffung der Bücher erfolgt fast ausschliesslich durch den Unterzeichneten » (*Lettre de M. le Dr KERLER.*)

6. Es besteht [in Königsberg] ein « Bibliotheks-Rath », derselbe tritt aber fast nie in Thätigkeit und jedenfalls hat er nichts mit den regelmässigen Bücherausstattungen zu thun. Diese liegen vielmehr ganz in der Hand des Bibliotheksdirektors (*Lettre de M. le Dr SCHWENKE.*)

7. « Die Bücherankäufe liegen im Wesentlichen ganz in der Hand des Bibliotheksdirektors ; ich bin aber stets gern bereit Ausschaffungs-Wünschen, die an mich heran treten, nach Möglichkeit zu entsprechen. Die hiesige Bibliotheks-Commission besteht

tence purement nominale. Et dans quel but, en effet, ces Commissions se réuniraient-elles ? Pour signaler au directeur quelque ouvrage important à acheter ? Mais chacun des membres de la Commission peut inscrire sur le « registre des demandes <sup>1</sup> » les titres des ouvrages dont l'acquisition lui paraît utile, et a en outre toute latitude pour faire part directement au bibliothécaire de ses desiderata <sup>2</sup>. Si dans deux ou trois universités les Commissions de bibliothèque se réunissent encore d'une façon régulière, cela tient surtout à des motifs d'ordre particulier <sup>3</sup>, mais le rôle qu'elles jouent n'en reste pas moins tout à fait effacé. Il est en effet prouvé que les achats effectués sur leurs conseils n'atteignent pas 1/5<sup>e</sup> de la totalité des acquisitions. Les Bibliothécaires peuvent donc, comme nous le disions tout à l'heure, gérer leur budget en toute indépendance, au mieux des intérêts qui leur sont confiés <sup>4</sup>. Les

noch ; ihre *sehr* seltene Mitwirkung in Bibliotheksdingen ist lediglich eine beratende und anregende. » (*Lettre de M. le Dr STAENDER.*)

1. Ce registre des demandes est en général placé dans la salle du prêt. Dans certains établissements, entre autres à Göttingen, il est établi en double exemplaire, dont l'un est déposé à la Bibliothèque et l'autre à l'Université.

2. Voici ce qu'un de nos correspondants a bien voulu nous écrire à ce propos : « Desideriert wird überhaupt im Ganzen wenig, am ersten noch von den jüngeren Docenten und besonders für Spezialfächer die sie sich gerade gewählt haben, wobei es immer nur gilt abzurechnen, da es eine bekannte Erscheinung ist, das sobald ein solcher jüngerer Docent einmal weggeht, gerade diese seine Spezialität womöglich niemals wieder von einem andern aufgenommen wird. »

3. Le plus souvent motifs d'ordre personnel. Nous pourrions citer telle université où la Commission ne continue à se réunir que parce que le président « ziemlich von sich, selbst eingenommen » et persuadé de l'importance de son rôle s'obstine à la convoquer. Elle possède du reste si peu d'influence que, plutôt que de lui soumettre leurs demandes les membres du corps enseignant préfèrent les exprimer « viva voce » au bibliothécaire (vorziehen dem Bibliotheksvorstande ihre resp. Wünsche selbst vorzutragen. »

4. A Strasbourg, les facultés ont renoncé virtuellement, en faveur du bibliothécaire, au privilège qui mettait à leur disposition la moitié du budget des achats. Ce privilège leur avait été conféré par le « statut » de 1872 qui avait nettement délimité (art. 6 et 7) les parts respectives du bibliothécaire et de l'Université sur les sommes affectées aux achats de livres par le « Landeshaushalts-Etat » § 6. « Die eine Hälfte der nach dem Etat für Bücheranschaffungen zu verau gabenden Gelder steht zur Verfügung des Oberbibliothekars. . » — § 7. « Ueber die Verwendung der anderen Hälfte steht den Facultäten der Universität Strassburg... die Verfügung zu. » *Statut für die Bibliothek vom 1. Juli 1872.* Depuis lors la situation a changé et M. le Prof. BARACK a maintenant la haute main sur tout le budget. Voici du reste ce qu'il a eu l'obligeance de nous écrire à ce sujet : « Zu den § 6 und 7 bemerke ich dass nach der sich gebil-

règlements s'expriment sur ce point avec une netteté qui ne laisse place du reste à aucune discussion<sup>1</sup>. S'ils diffèrent dans la forme, ils sont identiques dans le fond et peuvent tous se résumer dans la phrase concise du règlement de Freiburg : « Le Bibliothécaire choisit et arrête les achats<sup>2</sup> ».

Cela ne veut pas dire cependant que les Bibliothécaires jouissent d'une liberté absolue, sans limites et sans contrôle. Outre qu'il leur est en effet recommandé de tenir compte, dans la mesure du possible, des demandes qui leur sont adressées directement par les professeurs ou des vœux qui leur sont transmis<sup>3</sup>, ils sont encore tenus d'envoyer chaque année à l'administration centrale un rapport détaillé sur leur gestion, leurs dépenses et les acquisitions qu'ils ont faites<sup>4</sup>.

deten Praxis die Facultäten der Universität auf ihr Vorschlagsrecht verzichten und der Bibliotheksverwaltung unbeschränkte Verfügung über die Fonds zur Beschaffung von Büchern zugestehen. »

1. Der Director hat für die Ergänzung und Vervollständigung der Bibliothek durch zweckmäßige Ankäufe der neuen Erscheinungen der Litteratur, sowie durch Erwerbungen auf Versteigerungen, durch Ankäufe auf antiquarischem Wege, oder durch Umtausch von Doubletten Sorge zu tragen... » *Reglement für die Universitäts-Bibliothek zu Berlin*.

2. « Ueber die Anschaffung... entscheidet der Oberbibliothekar » *Statuten für die Universitäts-Bibliothek zu Freiburg i. B.* § 8.

3. « Hinsichtlich der Vermehrung der Bibliothek durch Neuanschaffungen... [hat der Bibliotheksvorstand]... die Wünsche und Vorschläge der Bibliothekscommission nach Möglichkeit zu berücksichtigen ; endlich den berechtigten Wünschen Einzelner nach Anschaffung ihnen nöthiger, für die Bibliothek geeigneter Bücher, soweit thunlich, zu entsprechen. » *Dienstsanweisung für die Beamten.. der Universitäts-Bibliothek zu Jena* §. 10. — « Die Anschaffungen erfolgen mit thunlicher Berücksichtigung der von den Benutzern und besonders der von den Universitätslehrern ausgesprochenen Wünsche » *Reglement für die K- u. Universitäts-Bibliothek zu Königsberg* § 6. — Bei dem Ankauf neuer und älterer Bücher... ist den Wünschen der Universitätslehrer soweit als möglich zu entsprechen. » *Reglement f. die K. Universitäts-Bibliothek zu Bonn* § 12.

4. « Der Director hat nach Ablauf eines jeden Rechnungsjahres einen Bericht über die während desselben vorgekommenen Veränderungen, über den Umfang der Benutzung der Bibliothek, sowie über die wichtigeren neuen Erwerbungen abzufassen.. » *Reglement f. die Universitäts-Bibliothek zu Berlin* § 22. — « Am Schlusse jedes Etatsjahres wird dem Universitäts Curator zur Uebermittlung an den Unterrichtsminister ein Bericht über die Verwaltung der Bibliothek eingereicht, welcher eine Uebersicht der wichtigeren Vorgänge und Resultate des abgelaufenen Geschäftsjahres enthält und dem eine Liste der wichtigsten Erwerbungen und der werthvollsten Geschenke beizufügen ist. » *Reglement f. die K. Universitäts-Bibliothek zu Bonn* § 29. Ces rapports annuels sont imprimés dans les Chroniques des Universités. Cf. GRAESSEL, *Manuel...* p. 573.

L'organisation du service des achats n'est pas la même dans toutes les bibliothèques. Chaque directeur est libre d'y apporter les modifications ou perfectionnements qu'il juge utiles; néanmoins elle présente partout certains caractères communs que nous allons mettre en lumière.

D'une façon générale les livres nouveaux sont, dans toutes les bibliothèques, achetés directement par le bibliothécaire. « Cette tâche épineuse et laborieuse lui est singulièrement facilitée par l'organisation de la librairie en Allemagne » et par le système encore peu répandu en France, de la communication<sup>1</sup>. « Tous les libraires en relations avec une bibliothèque, chacun pour sa spécialité, ou le libraire unique qui est chargé de fournir toutes les nouveautés, lui envoie à intervalles fixes, sans commande spéciale, tout ce qui a paru depuis le dernier envoi, soit en général, soit dans le genre de livres qu'il fournit; ces livres sont dits envoyés en communication ou à l'examen (*Zur Ansicht*). » Les nouveautés allemandes sont adressées chaque semaine à la bibliothèque par un libraire de la localité; quant aux nouveautés étrangères, elles arrivent en général au commencement de chaque mois par l'intermédiaire d'une des grandes maisons de Berlin<sup>2</sup>. Il est inutile de faire ressortir l'avantage de ce procédé; il permet en effet de choisir les ouvrages « *de visu* et non, comme cela arrive trop souvent, quand on n'a pas ces facilités, d'après le titre seul. »

Le directeur de la Bibliothèque, assisté ordinairement d'un ou deux, et quelquefois même de trois bibliothécaires<sup>3</sup> choisit parmi

1. « Rapport » *Bulletin de l'instr. publique*, 1874, p. 253.

2. Voici par exemple comment les choses se passent à Greifswald : « Wöchentlich einmal und zwar Dienstags, schicken nur 2 hiesige Buchhandlungen alles was 1. an Fortsetzungen, Zeitschriften, in den letzten 8 Tagen eingegangen ist; 2. Nova, soweit sie glauben, dass die Bibliothek ein Interesse daran haben kann, zur Ansicht und Auswahl... Di se Ansichtsendungen hiesiger Buchhandlungen umfassen jedoch fast ganz ausschliesslich nur deutsche Literatur; zu Anfang jedes Monats sendet Asher in Berlin, der auch jede Woche die fremdlandische Journale schickt eine Ansichtssendung französischer, englischer, italienischer, etc. Literatur, aus welcher das Wichtigste ausgesucht wird ». Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par M. le Dr MÜLDNER, Bibliothécaire en chef à la Bibliothèque universitaire de Greifswald.

3. « Nach § 9 der « Instruction für die Bibliothekare... der Universitäts-Bibliothek zu Göttingen vom 23 August 1834, haben die beiden ersten Bibliothekare dem Direktor bei der Auswahl der zu erwerbenden Bücher zu unterstützen ». *Communication de M. le Professeur DZIATKO*. — A Leipzig « Die Anschaffungen erfolgen durch [die Verwaltung] motu proprio und zwar in der Weise, dass durch eine Anzahl Buchhändler die in-und

les livres qu'il a reçus ceux dont l'achat lui paraît nécessaire et retourne les autres. S'il éprouve quelque doute sur la valeur d'un ouvrage spécial, il s'adresse au professeur le plus compétent pour l'apprécier et lui demande son avis<sup>1</sup>. Grâce à l'entente parfaite qui existe entre les bibliothèques universitaires et les universités, certains bibliothécaires ont même pu, sans rien abdiquer de leurs prérogatives et de leurs droits, organiser le service des achats sur des bases assez larges pour faire participer les professeurs eux-mêmes aux travaux que ce service leur impose.

A Göttingen et à Greifswald, par exemple, les ouvrages nouveaux envoyés à examen sont déposés à mesure qu'ils arrivent dans une salle spéciale où les professeurs peuvent venir les consulter. Si parmi les livres communiqués tel professeur en trouve un qui l'intéresse particulièrement, il n'a qu'à le signaler sur un formulaire spécial (placé à Göttingen à côté de chaque ouvrage) en indiquant qu'il en conseille l'achat<sup>2</sup>. Le Bibliothécaire décide en dernier ressort, mais les avis qui lui sont ainsi donnés facilitent son travail et allègent, jusqu'à un certain point, la lourde responsabilité qui lui incombe.

Chaque Bibliothèque universitaire reçoit donc au fur et à mesure de leur publication la plupart des ouvrages importants, allemands et étrangers. En ce qui concerne les ouvrages anciens,

ausländischen neuen Erscheinungen an bestimmten Wochentagen zur Ansicht vorgelegt und durch den Direktor, unter Assistenz des 2. Oberbibliothekars und unter Umständen auch der Fachbeamten, eine Auswahl des für die Bibliothek Wünschenswerthen vorgenommen wird. » (*Lettre de M. le Professeur O. VON GEBHARDT.*)

1. « Es versteht sich dass wir Direktoren bei den Anschaffungen uns dabei vielfach auf Rathschläge stützen, welche wir von befreundeten, sachkundigen Professoren einholen und erhalten. » (*Lettre de M. le Professeur SCHAAARSCHMIDT.*) M. le Professeur DZIATZKO nous écrit de même qu'il consulte les professeurs compétents sur la valeur des ouvrages spéciaux, lorsque cette valeur « nicht bereits durch dass allgemeine wissenschaftliche Urtheil feststeht. »

2. « Alle wissenschaftlichen Novitäten... werden in der Bibliothek in einem den Universitätslehrern zugänglichen Zimmer zur Ansicht ausgelegt und können von diesen auf bestimmten Formular, das jedem Buche beiliegt, zur Anschaffung empfohlen werden. « Ce renseignement qui concerne Göttingen nous a été fourni par M. le Professeur DZIATZKO. — Voici maintenant un extrait d'une lettre de M. le Dr MÜLDNER relatif à Greifswald : « Die Nova werden im Katalogzimmer [von Dienstag] bis zum Freitag offen zu Jedermanns Ansicht ausgelegt ; wünscht ein Dozent die Anschaffung eines ihn speziell interessierenden Werkes, so legt er einen Zettel hinein : « Zur Anschaffung empfohlen durch... X. »

ils sont achetés par le bibliothécaire soit *motu proprio* soit sur demandes des professeurs. Comme nous l'avons dit plus haut, il y a dans chaque bibliothèque un « registre » sur lequel ces demandes sont consignées et le bibliothécaire leur donne satisfaction dans la mesure du possible<sup>1</sup>.

La plupart du temps elles portent du reste sur des ouvrages dont l'acquisition avait été décidée en principe par le directeur, et qui se trouvaient, à ce titre, inscrits sur la liste des desiderata dressée par la Bibliothèque. Cette liste, classée par ordre méthodique, comprend « les principales œuvres anciennes spéciales à chaque science » que l'établissement ne possède pas, et qui sont recherchées d'occasion dans les catalogues d'antiquaires<sup>2</sup>.

Pour diriger ses achats dans un sens conforme aux intérêts généraux de sa bibliothèque, le bibliothécaire ne doit « rien laisser au hasard et à l'arbitraire<sup>3</sup> ». Il lui faut donc une règle, et cette règle est clairement formulée dans toutes les ordonnances administratives : « Pour les achats de livres anciens et nouveaux » disent les règlements, « le bibliothécaire devra veiller à tenir autant que possible la balance égale entre toutes les branches de l'enseignement<sup>4</sup> ».

1. Dans certaines bibliothèques il est d'usage, lorsqu'un ouvrage porté au registre n'est pas acheté, de signaler sommairement, en marge, les raisons pour lesquelles la Direction a jugé bon d'en différer ou d'en repousser l'acquisition. Il en est ainsi, par exemple, à Bonn, Königsberg, Göttingen, etc. Cf. les règlements de ces universités.

2. La liste en question est dressée à l'aide des répertoires bibliographiques : « Zur systematischen Konstatirung von Lücken der Sammlung werden bibliographische Verzeichnisse für einzelne Disciplinen durchgegangen, in denselben die für die Bibliothek nothwendigen Bücher bezeichnet und es wird dann nach den Katalogen festgestellt, welche derselben vorhanden sind und welche fehlen. » *Universitätsbibliothek Heidelberg, Verwaltungsbericht des Oberbibliothekars vom 10 Juni 1875*. Heidelberg, 1877, p. 17. Les achats chez les antiquaires sont recommandés par certains règlements. Voici comment s'exprime celui d'Jeuu, § 12. « Um die für Vermehrung der Bibliothek zur Verfügung stehenden Mittel möglichst ausgiebig zu verwenden, soll der Bibliotheksvorstand nicht nur vorzugsweise von denjenigen Buchhandlungen kaufen, welche die günstigsten Bedingungen der Verkäufe stellen, sondern auch unausgesetzt auf vortheilhafte gelegentliche antiquarische Ankäufe Bedacht nehmen... »

3. Cf. à ce sujet GRAESEL, *Manuel*... ch. V. « De l'accroissement de la Bibliothèque » p. 328.

4. Bei dem Ankauf neuer und älterer Bücher sind alle wissenschaftlichen Fächer, soweit dies thunlich ist, gleichmässig zu berücksichtigen... « *Reglement f. die Univ.-Bibl. zu Bonn* §. 12. C'était une des règles que RITSCHL s'était imposée « Im Lauf der Jahre möglichst gleiche Betheiligung aller Fächer an der Vermehrung. » Cf. O. RIBBECK, *F. W. Ritschl*, Bd. II, p. 259. — « Bei dem Ankauf älterer und neuer Werke hat

Dans certaines bibliothèques la part de chaque spécialité dans le budget général a même été autrefois fixée à l'avance<sup>1</sup>. Ce système était défectueux en ce sens « qu'il n'était pas assez flexible pour suivre dans ses variations la production scientifique et littéraire qui se porte tantôt sur un point, tantôt sur un autre<sup>2</sup> » et il tomba rapidement en désuétude, mais il témoigne du moins de l'importance que les pouvoirs publics attachèrent toujours à l'exécution rigoureuse du principe indiqué plus haut. C'est à l'application patiente et réfléchie de ce principe que les bibliothèques des universités allemandes doivent d'être devenues ce qu'elles sont aujourd'hui, des bibliothèques encyclopédiques dans toute la force du terme, où se trouvent représentées, par leur « *Standard Works* »<sup>3</sup> toutes les branches de la science et toutes les manifestations de la pensée. Mais le mérite de cette « application patiente et réfléchie » remonte tout entier aux bibliothécaires. C'est à leur direction scientifique qu'est dû le choix judicieux des achats, l'homogénéité des collections, le développement rationnel de toutes les classes<sup>4</sup>. Ils ont été les artisans consciencieux de l'œuvre accomplie et ont prouvé, par les résultats obtenus, qu'ils étaient à la hauteur de leur mission.

#### **Richesse et accroissement des bibliothèques universitaires. —**

Au début de ce travail, nous avons signalé, en termes généraux, la richesse des bibliothèques scientifiques allemandes et la rapidité de leur accroissement. Nous allons entrer ici dans quelques détails

der Bibliothekar alle Fächer thunlichst gleichmässig zu berücksichtigen.. », *Bibliothek-Ordnung für die Königliche Universitäts-Bibliothek zu Kiel* 1, § 9. — « [Der Direktor] hat dabei [bei den Anschaffungen] sein Hauptaugenmerk darauf zu richten, dass die verwendbaren Mittel auf die zu berücksichtigenden Wissenszweige angemessen vertheilt... werden » *Statuten f. die Universitäts-Bibliothek zu Freiburg i. B.* § 8.

1. Ainsi à Giessen.

2. Cf. « Rapport » *Bulletin de l'Instruction publique* 1874, p. 253, voir également GRAESEL, *Manuel...* p. 331-332.

3. Il va sans dire que les « Brochüren und Flugschriften von nur ephemeren Anlass und vorübergehendem Interesse » ainsi que les publications bon marché que les particuliers peuvent facilement se procurer, ne sont pas achetées par les Bibliothèques. Cf. O. RIBBECK, *op. cit.*, II, p. 259.

4. Qu'on compare à ce point de vue les bibliothèques universitaires françaises, trop souvent composées hélas! de collections disparates que rien ne relie les unes aux autres, avec les bibliothèques universitaires allemandes, et l'on reconnaîtra que l'action, encore prépondérante chez nous, des Commissions d'achats présente de réels inconvénients.



complémentaires, afin de préciser, à ce double point de vue, la situation particulière des bibliothèques universitaires.

Les bibliothèques universitaires allemandes sont très riches, riches non seulement en livres modernes, mais encore en livres anciens, en incunables et en manuscrits<sup>1</sup>. Voici à cet égard quelques chiffres empruntés à la *Minerva* et à l'*Adressbuch* de M. SCHWENKE :

BIBLIOTHÈQUES	VOLUMES	INCUNABLES	MANUSCRITS
STRASSBURG...	730 000	2 000	3 870
GÖTTINGEN....	500 000	5 000	5 940
LEIPZIG.....	500 000	545	5 000
HEIDELBERG...	400 000	1 200	3 350
MÜNICH.....	400 000	2 900	2 022
WÜRZBURG....	350 000	1 800	1 500
BRESLAU.....	300 000	2 500	3 000
TÜBINGEN.....	340 000	non comptés	3 600
GIESSEN.....	250 000	1 200	1 400
FREIBURG. ...	250 000	500 à 600	600
BONN.....	250 000	1 235	1 350
KÖNIGSBERG...	230 000	750	1 120
KIEL.....	229 000	2 000	2 401
HALLE.....	215 000	non comptés	1 852
JENA.....	200 000	non comptés	900
ERLANGEN....	185 000	2 100	2 035
ROSTOCK.....	175 000	606	1 356
GREIFSWALD..	157 000	200	809
MARBURG.....	150 000	450	557
BERLIN.....	147 000	100	221
MÜNSTER.....	118 000	650	761

1. Riches aussi en documents relatifs aux différentes régions dans lesquelles elles se trouvent placées. La bibliothèque de Halle par exemple, possède une collection spéciale sur la Saxe et la Thuringe, qui contient plus de 35 000 numéros : la bibliothèque de Strasbourg a la plus riche collection d'*Alsatica* qui existe, etc... Il y a enfin dans quelques établissements d'importantes collections de cartes, estampes, monnaies, etc... Strasbourg renferme 30 000 portraits ou estampes, 10 000 cartes, et une collection de monnaies du pays de plus de 6 000 pièces. Göttingen possède une collection de 14 400 cartes, etc.

Les totaux portés sur ce tableau ne comprennent ni les thèses, ni les écrits académiques, ni les brochures non reliées, articles qui représentent dans chaque bibliothèque de 100 000 à 200 000 numéros; ils ne s'agit donc que de volumes et si l'on additionne les uns aux autres les chiffres fournis, on arrive à constater que, prises dans leur ensemble, les bibliothèques universitaires allemandes renferment un minimum de 6 000 000 de volumes, plus de 25 000 incunables et environ 45 000 manuscrits<sup>1</sup>.

La plupart des bibliothèques que nous venons de citer ont eu des débuts très modestes. Elles se sont constituées autour « d'un « noyau primitif peu important et tout à fait hors de proportion « avec la richesse actuelle; de sorte que le fonds premier est absolument noyé dans les accessions ultérieures et ne compte plus « qu'historiquement<sup>2</sup>. » Au commencement de ce siècle beaucoup d'entre elles étaient encore pauvres. La bibliothèque de Marburg fondée en 1527 possédait à peine 21 000 volumes<sup>3</sup>, la bibliothèque de Bonn n'existait pas encore<sup>4</sup>, d'autres, comme celles de Göttingen<sup>5</sup> et d'Erlangen<sup>6</sup>, étaient alors de création récente et n'avaient pu

1. Voici, à titre de comparaison, les totaux des volumes contenus dans les bibliothèques universitaires françaises : (Paris, Sorbonne, Médecine et Droit réunis, et avec tous les doubles emplois que comporte ce déplorable morcellement), environ 478 000 volumes d'après la *Minerva* ; Toulouse 90 000 ; Montpellier 90 000 ; Lyon 89 000 ; Bordeaux 80 000 ; Lille 68 000 ; Alger 63 000 ; Nancy 55 000 ; Dijon 47 000 ; Aix-Marseille 46 000 ; Rennes 45 000 ; Caen 44 000 ; Poitiers 34 000 ; Grenoble 32 000 ; Clermont 29 500 ; Besançon 21 000. — Les chiffres que nous donnons ici sont, en ce qui concerne les bibliothèques de province, plutôt au-dessus qu'au dessous de la vérité. Ainsi donc, parmi les dépôts que nous venons de citer, il n'y en a pas un seul, celui de Paris excepté, qui atteigne 100 000 volumes et, à part la Sorbonne, aucun d'eux ne possède d'incunable ou de manuscrit. On a dit « que le déficit apparent de nos bibliothèques [universitaires] était comblé par les ressources de la Bibliothèque nationale (*Revue internationale de l'enseignement*, 1897, p. 379). C'est une erreur absolue. La Bibliothèque nationale ne prête pas, en effet, ses livres, et les bibliothèques de province ne peuvent, par conséquent, à aucun degré compter sur elle pour combler leur déficit.

2. Voir « Rapport » *Bulletin de l'Instruction publique*, p. 250.

3. Cf. GOTTFRIED ZEDLER. — *Geschichte der Universitätsbibliothek zu Marburg von 1527-1887*. Marburg, 1896. Cet ouvrage a été analysé dans le *Centralblatt f. B.* 1896, p. 406-407.

4. Elle fut fondée en 1818, en même temps que l'Université. SCHWENKE, *op. cit.*, p. 54.

5. « Begründet 1735-36 durch die Bibliothek des Freih. Joach. Hnr. von Bülow (8912 Bde), die alte Göttinger Gymn. Bibliothek, und Doubletten der Königlichen Bibliothek in Hannover. » SCHWENKE, *op. cit.*, p. 142.

6. « Begründet 1743 vom Markgrafen Friedrich von Bayreuth durch Schenkung seiner Privatbibliothek sowie der seiner beiden Vorgänger. » SCHWENKE, *op. cit.*, p. 116.

se développer beaucoup. Quelles sont donc les causes de leur prospérité actuelle? Ces causes sont, dans l'ordre historique : 1<sup>o</sup> le nombre considérable de collections et de bibliothèques privées qui leur ont été incorporées depuis cent ans soit par legs, soit par achats; 2<sup>o</sup> les dons très nombreux qui leur sont faits; 3<sup>o</sup> les ressources élevées mises par l'État à leur disposition; 4<sup>o</sup> enfin les échanges et le dépôt légal.

Nous avons étudié plus haut la question du budget d'achat des bibliothèques universitaires et nous n'y reviendrons pas, mais les autres sources d'accroissement que nous venons d'indiquer méritent à leur tour d'attirer notre attention.

**Legs et achats de bibliothèques privées.** — L'acquisition de collections privées a pour toutes les bibliothèques, et particulièrement pour celles qui sont encore en voie de formation, une importance évidente. On sait en effet quelle est en général la valeur scientifique de ces collections. Formées dans un but déterminé par des spécialistes et des érudits, réunies avec patience pendant des années, sans cesse complétées dans leurs parties défectueuses, elles synthétisent parfois, sur telle ou telle branche de la science l'ensemble des connaissances humaines, et représentent un trésor d'un prix inestimable. Plutôt que de laisser ces collections précieuses, fruits de leurs recherches et de leurs labeurs, tomber après leur mort entre les mains des antiquaires, nombre de savants allemands, dans le cours de ce siècle, ont préféré les léguer aux bibliothèques des universités où ils avaient étudié ou enseigné. M. SCHWENKE, a dressé pour les différentes bibliothèques une liste complète des legs qui leur ont été faits ainsi depuis leur fondation. Sans remonter aussi loin et sans entrer dans de longs détails, nous allons indiquer, à titre de renseignement, les principales collections dont quelques établissements se sont enrichis pendant les trente dernières années. A défaut d'intérêt cette énumération servira du moins à prouver que la grande tradition de générosité et de désintéressement scientifiques n'est pas près de s'éteindre en Allemagne. — Bibliothèque universitaire de Berlin : Legs de PH. JAFFÉ (1870), A. TRENDELENBURG (1872), H. ROMBERG (1873), K. G. HOMEYER (1875), G. WENZEL (1882), JUST. OLSHAUSEN (1883), W. BORCHARD (1887).

---

1. Cf. GRAE EL, *Manuel...* p. 171 et sq.

ABARBANELL (1889). — Bibliothèque de Leipzig : Legs en 1877 de la « Goethe-Bibliothek » de SAL. HIRZEL complétée plus tard par les dons de H. et L. HIRZEL, en 1878 des collections du professeur G. HAENEL, puis successivement de 1883 à 1890 des bibliothèques JUST. RADIUS, H. PLOSS, JOH. CZERMAK, ADOLF EBERT. — Bibliothèque de Heidelberg. En 1876 legs du pasteur J. G. LEHMANN de Nussdorf près Landau comprenant une très importante collection de documents relatifs à l'histoire du Palatinat. En 1882 legs du médecin NIK. FRIEDREICH et en 1885 de l'éditeur londonien NIK. TRÜBNER<sup>1</sup>.

Nous croyons inutile de poursuivre cette liste que chacun peut facilement dresser soi-même à l'aide des renseignements fournis par l'*Adressbuch*. Il suffira de parcourir cet intéressant travail pour se convaincre que le cas des établissements que nous venons de citer n'est pas spécial, et qu'en réalité il n'y a pas une seule bibliothèque universitaire allemande qui n'ait, depuis 1870, hérité de collections privées plus ou moins importantes. Mais en dehors de celles qu'elles ont reçues en legs, il nous faut encore signaler les très nombreuses collections qu'elles se sont procurées par voie d'achats. Grâce à l'appui des pouvoirs publics qui n'hésitent pas, le cas échéant, à prendre à leur charge les frais élevés de ces acquisitions imprévues<sup>2</sup>, elles ont pu s'incorporer nombre de bibliothèques précieuses dont l'émiettement au hasard des enchères eût été parfois une perte sensible pour la science. C'est ainsi que la bibliothèque de Bonn doit à la générosité de l'État prussien d'avoir pu acheter en 1886 la bibliothèque du professeur A. VON LASAULX et en 1891 celle du professeur NASSE<sup>3</sup>. Mais l'exemple le plus typique que nous puissions citer sur ce point est, sans aucun doute, celui de la bibliothèque universitaire de Strasbourg. C'est par l'acquisition de collections privées, acquisitions effectuées sur les crédits extraordinaires mis, à cet effet, à sa disposition par le *Landesausschuss* d'Alsace-Lorraine<sup>4</sup>, que cette

1. Consulter SCHWENKE, *op. cit.*, aux noms des bibliothèques citées.

2. Le règlement de la Bibliothèque d'Jena fait un devoir au bibliothécaire de signaler au gouvernement, dès leur mise en vente, les bibliothèques privées ou les ouvrages rares dont l'acquisition lui paraît utile, § 12.

3. Cf. SCHWENKE, *op. cit.*, p. 55.

4. «... An ausserordentlichen Ausgaben für Bücherankäufe und Einbände weist der Landeshaushalt auf ca. 40 000 Mk. jährlich bis 1876, 35 000 in den nächst-

bibliothèque a pu se reconstituer avec une rapidité qui tient du prodige, et réunir, en moins de trente ans, sur chacune des branches de la science, un merveilleux ensemble de documents et de sources. Parmi ses principaux achats nous mentionnerons les suivants : Bibliothèque HEITZ (27 503 pièces et 1 818 manuscrits). Cette bibliothèque célèbre et d'une importance capitale pour l'histoire d'Alsace, a constitué le noyau de la collection d'Alsatica qui existe à l'heure actuelle, et qui est véritablement « la perle » de la bibliothèque<sup>1</sup>; Bibliothèque de droit du professeur VON VANGENOW de Heidelberg (7 000 volumes). Bibliothèque du curé BLOCK, de Geseke en Westphalie, sur la Renaissance et la Réforme (5 049 ouvrages). Bibliothèque du professeur GOLDSTÜCKER de Londres comprenant en 2 302 numéros « presque toutes les œuvres complètes qui se rapportent à la philologie sanscrite et aux antiquités indoues ». Bibliothèque de philologie de MENKE (18 000 volumes). Bibliothèque de physique de POGGENDORF (3 500 volumes). Collection RÖDIGER (Semitica) (1 800 volumes), etc., etc.<sup>2</sup>.

Ajoutons qu'à défaut de l'État les universités et parfois même les sociétés savantes régionales n'hésitent pas à voter des subventions spéciales afin de permettre aux bibliothèques l'acquisition de manuscrits ou de documents jugés intéressants pour la science. C'est dans ces conditions que la bibliothèque de Göttingen a pu acheter l'année dernière les lettres de GAUSS à SCHUMACHER<sup>3</sup>.

ten Jahren 1880 und 1881, von da ab jährlich 5000 bis 1893-94, seitdem ist dieser Posten im Extraordinarium weggefallen... » Cf. S. HAUSMANN. *Die Kaiserliche Universitäts- und Landesbibliothek in Strassburg. Festschrift zur Einweihung des neuen Bibliotheksgebäudes*. Strassburg, 1895. Voir aussi C. THIAUCOURT. « Les bibliothèques universitaire et municipale de Strasbourg et de Nancy. » *Annales de l'Est*. 1894, p. 36-64 et J. LINDENLAUB. « L'Université de Strasbourg », *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Études de 1879*. Paris, Hachette, p. 457.

1. « ... Die Perle der Bibliothek bildet ihre einzig dastehende Alsatica Sammlung die durch den Ankauf der Heitz Bibliothek und dann durch zahlreiche u. wichtige Ankäufe wie durch unentgeltliche Beiträge aus dem Lande bereichert worden ist. » HAUSMAN, *op. cit.*, p. 46. Un catalogue imprimé de cette collection sera prochainement publié grâce à la générosité de la famille MÜHL qui, représentée par Madame WILHELMINE MÜHL, a mis à cet effet, à la disposition de la Bibliothèque de Strasbourg, une somme de 20 000 marks en souvenir du Dr Gustav Mühl, ancien bibliothécaire, mort en 1880. De son vivant, le Dr Mühl avait dirigé la section de la Bibliothèque consacrée à l'Alsace-Lorraine. Cf. *Centralblatt f. B.* 1900, p. 290.

2. Au sujet de ces diverses collections cf. les travaux déjà cités de HAUSMAN et de THIAUCOURT.

3. « Zum Ankauf einer Sammlung von Briefen Gauss' wurden der Bibliothek gütigst

**Dons.** — En dehors des achats ordinaires et extraordinaires et des legs qui leur sont attribués, les bibliothèques trouvent encore dans les dons qui leur sont faits par les professeurs de leurs universités respectives, par les particuliers, par les éditeurs, et surtout par les sociétés savantes, une source d'accroissements des plus appréciables.

Il est partout d'usage que les professeurs fassent présent de leurs ouvrages<sup>1</sup>, et dans certaines universités, à Jena par exemple, ils y sont même obligés<sup>2</sup>. Ceux qui ont appartenu à l'Université comme élèves ou comme maîtres, ceux qui espèrent lui appartenir un jour, ceux qui ont des relations scientifiques avec elle, envoient en outre à la bibliothèque les travaux qu'ils font paraître. « Les éditeurs, toujours nombreux dans les villes universitaires, font en général don de leurs publications »; enfin les fonctionnaires de la région et les particuliers qui fréquentent la bibliothèque, ou qui s'y intéressent lui adressent, de temps à autre, des cadeaux plus ou moins importants<sup>3</sup>. En 1897-98 ces dons d'origines diverses ont fait entrer à la

Zuschüsse des Herrn Kurators und der Königlichen Gesellschaft der Wissenschaften bewilligt. » *Chronik der Georg-Augusts-Universität zu Göttingen für das Rechnungsjahr 1898-99*. Göttingen, 1899, p. 13 — Un fait analogue s'est produit en 1898-99 à la bibliothèque de Königsberg, et voici ce que nous trouvons, à ce propos dans le rapport annuel (1898-99) de M. le Dr SCHWENKE : « Vom Herrn Universitäts-Curator wurde die erste Rate eines ausserordentlichen Zuschusses bewilligt zum Wiedererwerb eines werthvollen, leider früher unserer Bibliothek entfremdeten Gebetbuchs der Herzogin Dorothea von Preussen, Handschrift von 1527 auf Pergament mit Miniaturen und Randleisten von Nikolaus Glockendon. Wegen Bereitstellung der Mittel, wofür eine zweite Beihilfe für das neue Etatsjahr in Aussicht gestellt wurde, musste der definitive Ankauf auf 1899-1900 verschoben werden. »

1. Cf. « Rapport » *Bulletin de l'Instruction publique*, p. 251.

2. « Der Bibliotheksvorstand hat darauf zu sehen... dass die Bücher, welche ordentliche Professoren bei ihren Anstellungen zu schenken (§ 27 des Universitäts-Statuts) und die Exemplare, welche die ordentlichen Professoren (§ 28 Ziffer 9 das.), die ordentlichen Honorar- und ausserordentlichen Professoren (§ 32 das.) von ihren jeweiligen wissenschaftlichen Veröffentlichungen unentgeltlich an die Bibliothek abzugeben haben, pünktlich geliefert werden. » *Dienstanweisung für die Beamten... der Universitätsbibliothek zu Jena*. § 41. Il serait bon de prendre en France une mesure analogue.

3. Les dons ont joué un rôle particulièrement important dans la reconstitution de la bibliothèque de Strasbourg. De 1870 à la fin de 1874 on ne compte pas moins de 4 130 donateurs, et l'on peut estimer à environ 200 000 le chiffre des volumes reçus. Cf. HAUSMAN et THIAUCOURT, *op. cit.* Le règlement de l'Université stipule en outre que tout ouvrage donné à l'Université revient de droit à la Bibliothèque, bien que les deux établissements, comme nous le savons déjà, soient essentiellement distincts : « Auf Seiten

Bibliothèque de Göttingen 1 009 volumes et brochures et en 1898-99, 1 516 volumes et brochures<sup>1</sup>.

Mais ce sont surtout les sociétés savantes qui constituent, au point de vue des dons, la grande source de revenus, et cette source est pour les bibliothèques d'autant plus précieuse qu'elle n'est pas aléatoire et intermittente, mais régulière et continue. A Erlangen par exemple, la « Societas physico-medica » verse à la Bibliothèque toutes les publications qu'elle reçoit, le séminaire homilétique les ouvrages qu'il achète et le « Leseverein » académique les journaux ou revues auquel il est abonné<sup>2</sup>. A Giessen, la Société des sciences naturelles et médicales et la Société d'Histoire qui reçoivent à elles deux, en échange de leurs publications, environ 650 périodiques ont fondu leurs bibliothèques avec la Bibliothèque de l'Université<sup>3</sup>. A Göttingen, la Société royale des Sciences donne tous les ouvrages qui lui sont offerts<sup>4</sup>. A Kiel, la Société d'histoire du Schleswig-Holstein et la Société des Antiquaires agissent de même<sup>5</sup>. A Leipzig la Société royale des Sciences et la Société Jablonowski versent à la Bibliothèque toutes les publications qu'elles reçoivent<sup>6</sup>, etc.

Ainsi dans chaque centre universitaire les sociétés savantes et la plupart des cercles académiques abandonnent au profit de la bibliothèque, et en échange des services qu'elle leur rend, les ouvrages, journaux et périodiques de tout genre, qui leur sont adressés.

Enfin les revues ou travaux publiés par certaines universités reçoivent parfois de l'État une subvention à condition de déposer à la bibliothèque tout ce qui leur parvient à titre d'échange. C'est le cas par exemple, pour les « Neue Heidelberger Jahrbücher »

der Universität ist hier vor Allem zu erw hnen dass... Schenkungen von Büchern an die Universität grundsätzlich als Schenkungen an die Universität-und Landesbibliothek behandelt werden sollen. » HOSIUS, *Die Kaiser-Wilhelms-Universität zu Strassburg, ihr Recht und ihre Verwaltung*. Strassburg, 1897, Abschnitt XXV, p. 320.

1. Voir les rapports de M. DZIATZKO, pour ces deux années, dans la Chronique de l'Université de Göttingen.

2. SCHWENKE, *op. cit.*, p. 116 — Nous aurons l'occasion de parler plus loin de l'institution du « Leseverein ».

3. SCHWENKE, *op. cit.*, p. 136.

4. SCHWENKE, *ibid.*, p. 142.

5. SCHWENKE, *ibid.*, p. 195.

6. SCHWENKE, *ibid.*, p. 222.

inscrits au budget du Grand-Duché de Bade pour une somme annuelle de 1000 marks<sup>1</sup>.

**Échanges.** — Les universités allemandes échangent entre elles et avec un grand nombre d'académies, d'écoles supérieures et d'universités étrangères leurs travaux et leurs thèses. Leipzig échange avec 173 universités, écoles et instituts scientifiques divers, Bonn avec 137, Göttingen avec 197<sup>2</sup>, etc.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance et la valeur de ces échanges. Il nous suffira de dire que les entrées auxquelles ils correspondent dans les différentes bibliothèques se chiffrent chaque année par milliers.

**Dépôt légal.** — Le dépôt légal est la dernière source d'accroissement que nous ayons à examiner. Sur les 21 bibliothèques universitaires allemandes 13 y ont droit. En voici les noms avec indication, pour chacune d'elles, de la circonscription sur laquelle s'exerce son privilège<sup>3</sup>:

BONN .....	Province du Rhin.
BRESLAU .....	Silésie.
ERLANGEN .....	Moyenne Franconie.
GIESSEN .....	Haute Hesse, Starkenburg et Hesse Rhénane.
GÖTTINGEN .....	Hanovre.
GREIFSWALD .....	Poméranie.
HALLE .....	Saxe prussienne.
KIEL .....	Schleswig-Holstein.
KÖNIGSBERG .....	Ost et Westpreussen.
MARBURG .....	Circonscription de Cassel.
STRASBOURG .....	Alsace-Lorraine.
WÜRZBURG .....	Haute et Basse Franconie.
BERLIN .....	Brandenburg.

1. « Durch den Tauschverkehr sind für die Universitäts-Bibliothek wichtig die neuen Heidelberger Jahrbücher welche eine Unterstützung von 2000 Mk. f. die 2 Jahre zusammen erhalten » Bad. Etat 1896-97. *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 318; 1898-99 *ibid.*, 1893, p. 214; 1900-1901 *ibid.*, 1900, p. 148. Le budget badois prévoit encore 2000 Mk. « für die Veröffentlichungen der natur'orschenden Gesellschaft welche ihre Tauscheingänge an die Universitäts-Bibliothek abgiebt » *ibid.*, 1897, p. 138 et 1900, p. 148.

2. Ces renseignements nous ont été obligeamment communiqués par MM. les directeurs des bibliothèques ici mentionnées.

3. Ces indications sont empruntées à l'ouvrage de M. SCHWENKE.



Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, le droit au dépôt légal attribué aux bibliothèques sus-mentionnées, est restreint à l'étendue des provinces où elles se trouvent, et ne dépasse pas les limites de leur ressort respectif. Tel qu'il est cependant il a une grande importance. En faisant de chaque bibliothèque universitaire la bibliothèque centrale de la province, où elle est placée, il l'unit plus étroitement à cette province et en même temps qu'il contribue à son développement, il lui apporte un nouvel élément d'influence, d'activité et de vie. Grâce à lui la bibliothèque peut se procurer, sans bourse délier, nombre de plaquettes rares, de monographies locales souvent introuvables dans le commerce, et se constituer ainsi une collection régionale aussi précieuse en elle-même qu'utile pour les érudits<sup>1</sup>.

**Accroissement annuel.** — Après avoir signalé les différentes sources de revenus des bibliothèques universitaires allemandes nous allons donner ici quelques chiffres portant principalement sur les années 1897 et 1898 et qui permettront de se faire une idée exacte de la rapidité de leur accroissement annuel.

Les renseignements que nous reproduisons ci-dessous concernant les bibliothèques de Halle, Leipzig, Strasbourg, Göttingen, Breslau et Königsberg nous ont été adressés par nos collègues allemands sous une forme plus ou moins détaillée. Nous les donnons tels qu'ils nous sont parvenus<sup>2</sup>.

1. Faisons remarquer à ce propos que les Bibliothèques universitaires italiennes ont également droit au dépôt légal des ouvrages parus dans leur « circondario ». « La Biblioteca Universitaria di Genova riceve dalle provincie di Genova e Portomaurizio ; la Bibl. univ. di Cagliari dalla provincia di Cagliari ; la Bibl. univ. di Sassari dalla provincia di Sassari ; la Bibl. univ. di Bologna dalla provincia di Bologna ; etc. » Pour plus de détails cf. l'Appendice (p. CXXXVII-CXLI) placé par BIAGI et FUMAGALI à la suite de leur traduction du Manuel de PETZOLDT, : *Manuale del Bibliotecario* Milano, Hoepli, 1894.

2. Cf. également sur ce point l'article de E. ROTH « Ausgaben der preussischen Universitätsbibliotheken 1889-90 — 1897-98, soweit sie aus den Chroniken hervorgehen » *Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik* 1899. Bd. XVII, p. 89-92.

	1897/98	1898/99
HALLE :		
Achat	1529 ouvrages.	1548 ouvrages,
Échange	164 —	272 —
Dépôt légal	460 —	441 —
Dons	722 —	612 —
Dons du <i>Leseverein</i>	117 —	117 —
TOTAL	2992 ouvrages,	2990 ouvrages.
	Formant 3331 volumes.	Formant 3747 volumes.

Ne sont pas compris dans les totaux d'échange ci-dessus les thèses et écrits académiques qui représentent pour 1897 : 266 volumes et pour 1898 : 304 volumes.

	1897/98	1898/99
LEIPZIG.		
Ach.	5080 vol.	7171 vol.
Dons	2729 —	3102 —
Ecr. ac. et th.	4882 art.	5244 art.
Progr.	864 —	1199
STRASBOURG.		
Ach.	10 781 vol.	7910 vol.
Dons	7 403 —	6857 —
(y compris les échanges).		
GÖTTINGEN.		
Ach.	3045 vol.	3630 vol.
—	254 broch.	393 broch.
Dons	1118 vol.	1337 vol.
—	602 broch.	924 broch.
Ech.	975 vol.	667 vol.
—	4846 broch. (Th. etc.)	4698 broch. (Th. etc.)
Dép. lég.	425 vol.	431 vol.
—	165 broch.	310 broch.
BRESLAU.		
Ach.	2104 vol.	2103 vol.
Dons	390 —	372 —
Dép. lég.	900 —	550 —
Echange		
(y comp. les th. etc.)	4897 —	7639 —

## KÖNIGSBERG.

Ach. (Budg. ord.)	1667 vol.	1527 vol.
— —	74 broch.	69 broch.
Ach. (Budg. extr.)	1446 vol.	808 vol.
— —	118 broch.	132 broch.
Dons	659 vol.	762 vol.
—	127 broch.	171 broch.
Dép. lég.	255 vol.	419 vol.
—	158 broch.	525 broch.
Echange	1470 vol.	1685 vol.
—	4414 broch. (Th. etc.)	5229 broch. (Th. etc.)

**Bâtiments affectés aux bibliothèques universitaires.** — Nous avons dit plus haut que les bibliothèques universitaires étaient administrativement libres et autonomes. A cette autonomie de droit correspond, au point de vue matériel, une autonomie de fait. L'Université et la Bibliothèque étant deux organismes distincts, il était nécessaire, pour assurer leur indépendance mutuelle, et dans l'intérêt même des rapports qui doivent les unir, de les domicilier séparément. La cohabitation sous le même toit de la Bibliothèque et de l'Université, c'est-à-dire de deux établissements ayant des besoins différents, aurait présenté des difficultés multiples ; elle eût été en outre à l'encontre de ce grand principe de bibliothéconomie qui spécifie que, par mesure de sécurité, et en raison même de leur nature, les bibliothèques doivent occuper des bâtiments indépendants et construits spécialement pour elles<sup>1</sup>. Ce principe malheureusement méconnu en France<sup>2</sup> est au contraire unanimement accepté en Allemagne, et les divers gouvernements en poursuivent l'application avec un zèle inlassable. A l'heure présente il ne s'agit plus du reste pour eux de loger les bibliothèques universitaires dans des bâtiments distincts. C'est depuis longtemps chose faite partout. Leur but prochain peut maintenant se résumer ainsi :

1. Cf. GRAESEL, *Manuel...* « De la construction des Bibliothèques » p. 35 et sq.

2. Nous n'en voulons pour preuve que la nouvelle bibliothèque de la Sorbonne. Du moment qu'on avait décidé de reconstruire à grands frais et de toutes pièces l'Université de Paris, on aurait dû et pu installer la bibliothèque dans un bâtiment séparé, aménagé *secundum artem*. Au lieu de ça on lui a attribué dans la Sorbonne même des locaux tout à la fois mal agencés, obscurs et trop étroits. La nouvelle bibliothèque de la Sorbonne est de celles qu'on démolit en Allemagne pour en faire de neuves.

Mettre les bâtiments existant en harmonie avec les besoins actuels des bibliothèques et les progrès accomplis par l'architecture bibliothéconomique, et là où, pour des raisons spéciales, les agrandissements ou transformations nécessaires sont impossibles, construire des bâtiments nouveaux. On sait, et nous n'insisterons pas sur ce point, que depuis l'invention du système dit « à magasins », appliqué d'abord au British Museum, puis à la Bibliothèque Nationale de Paris, les règles adoptées jusque-là pour l'aménagement intérieur des bibliothèques ont subi des modifications profondes<sup>1</sup>. Une transformation générale des bibliothèques allemandes suivant le nouveau système avait été reconnue nécessaire et projetée, dès avant 1870<sup>2</sup>. Différé tout d'abord pour des raisons budgétaires, elle fut de nouveau mise à l'ordre du jour après la guerre, et c'est à sa réalisation laborieusement et patiemment poursuivie que nous assistons aujourd'hui. Les sommes dépensées à cet effet depuis 30 ans ont été considérables et les résultats acquis ne le sont pas moins. Nous n'avons pas l'intention d'entrer ici dans de longs détails sur les plans et l'aménagement des nouvelles bibliothèques allemandes. Le Dr GRAESEL a consacré à cette question tout un chapitre de son *Manuel de bibliothéconomie*, et nous y renvoyons les lecteurs que cette étude intéresse. Nous nous contenterons ici de reproduire la liste des bibliothèques universitaires qui, dans ce dernier quart de siècle, ont été reconstruites ou transformées ; 1878-1880. Bibliothèque de Halle. Construction nouvelle — 1882. Bibliothèque de Greifswald. Construction nouvelle. — 1881-1883. Bibliothèque de Kiel. Construction nouvelle. — 1879-1883. Bibliothèque de Göttingen. Construction nouvelle. — 1891. Bibliothèque de Leipzig. Construction nouvelle. — 1892. Bibliothèque de Bonn. Reconstruction complète. — 1895. Bibliothèque de Strasbourg. Construction nouvelle<sup>3</sup>. Ces nouvelles bibliothèques

1. Voir *Manuel* de GRAESEL, *loc. cit.*

2. « Eine Seite ist noch besonders hervorzuheben, nach welcher die seit dem glücklichen Ausgange des Krieges von 1870-71 wirksam sich ausbreitende, wenn auch schon länger vorbereitete Neugestaltung des deutschen Bibliothekswesens ihre Thätigkeit entfaltete, nämlich das Gebiet der Bibliotheksbauten. » DZIATZKO, « Entwicklung und gegenwärtiger Stand der wissenschaftlichen Bibliotheken Deutschlands » *Sammlung bibliotheksw. Arbeiten*. H. 5, p. 31.

3. Voir DZIATZKO, *op. cit.*, p. 31-32; GRAESEL, *Manuel*, p. 77 et l'article de-CK-dans le *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 447.

sont de véritables palais, admirablement appropriés à leur destination, pourvus de tous les perfectionnements et de tout le confort modernes, et dans lesquels la collaboration intime des bibliothécaires et des architectes a su concilier de la façon la plus heureuse, les nécessités pratiques avec le caractère esthétique<sup>1</sup>. Pour certaines de ces bibliothèques les dépenses se sont chiffrées par millions de marks. La Bibliothèque de Leipzig a coûté 2 250 000 marks<sup>2</sup>, celle de Strasbourg 1 700 000 marks<sup>3</sup>. A l'heure actuelle des crédits très importants sont encore engagés pour la construction de nouveaux bâtiments à Königsberg, Marburg, Freiburg et Heidelberg. Voici les renseignements qui nous sont fournis à ce sujet par les budgets allemands de ces dernières années. A Königsberg la nouvelle bibliothèque, commencée au printemps de 1898, sera probablement terminée en 1901. L'État a dépensé 230 000 M. pour l'achat du terrain et les frais de construction, non compris les dépenses d'aménagement de la salle de lecture et des locaux réservés à l'administration, atteindront 448 000 marks<sup>4</sup>. A Marburg les bâtiments entrepris en 1897 ont été récemment achevés. La construc-

1. « Lorsqu'il s'agit de dresser les plans d'une bibliothèque » dit GRAESEL « il est nécessaire que le bibliothécaire assiste l'architecte de ses conseils ; seul, en effet, il peut connaître les besoins exacts de l'établissement dont on lui a confié la direction, et son devoir est de veiller à ce que ces besoins soient pris en considération sérieuse » *Manuel*, p. 35. — C'est un principe qui est universellement admis en Allemagne, mais qu'il semble difficile de faire prévaloir en France, où les architectes ont une tendance à vouloir tout faire par eux-mêmes, sans se préoccuper des observations que les bibliothécaires peuvent leur adresser. Il en résulte souvent des malfaçons, d'autant plus regrettables que, lorsqu'elles sont enfin reconnues et avouées, il est en général trop tard pour y porter remède. Qu'on voie par exemple ce qui s'est passé à Alger, où la nouvelle bibliothèque se compose, en tout et pour tout, d'une salle immense, dans un coin de laquelle le bibliothécaire a dû, une fois les travaux terminés, faire établir, à l'aide de galandages, une sorte de cage disgracieuse qui lui sert de bureau. Qu'on voie ce qui se passe à Lille, où l'on a entrepris la construction d'une bibliothèque sur des plans tellement défectueux que si le bâtiment nouveau se termine jamais (depuis plus de 3 ans les travaux sont interrompus faute d'argent), il sera à peu près inutilisable !

2. Cf. GRAESEL, *Manuel*, p. 113.

3. Exactement 1 696 000 marks dont 1 411 000 marks pour le bâtiment, et 285 000 marks pour le mobilier et les rayonnages en fer qui ont été adoptés. Voir HAUSMAN, *op. cit.*, p. 44.

4. Voir le Budget prussien de 1898-99 dans le *Centrablatt f. B.*, 1898, p. 131. Une somme de 3 900 marks est, en outre, prévue pour frais de transport des livres de la Bibliothèque actuelle dans leur nouveau local. *C. f. B.*, 1900, p. 146.

tion nouvelle s'élève sur l'emplacement d'un jardin attenant à l'ancienne bibliothèque. La dépense totale, y compris l'aménagement intérieur, s'est élevée à 432 900 M.<sup>1</sup>. — La nouvelle bibliothèque de Freiburg, construite dans le style gothique, sera achevée nécessairement. Elle a été commencée en 1896. Le terrain a coûté 176 000 M.<sup>2</sup>, les frais de construction se montent à 739 700 M.<sup>3</sup>, l'aménagement intérieur coûtera, d'après les estimations des architectes, 159 164 M.; enfin les bâtiments nouveaux destinés à la bibliothèque de Heidelberg seront entrepris sous peu et l'on espère qu'ils seront finis en 1903<sup>4</sup>.

A Giessen la construction d'une nouvelle bibliothèque universitaire a été décidée en principe par le Landtag de Hesse, et en attendant, une somme de 60 500 M. a été accordée en 1898 pour agrandir la bibliothèque actuelle et compléter son aménagement intérieur<sup>5</sup>. C'est également en vue d'un agrandissement provisoire que 41 100 M. ont été votés cette année par le Landtag de Prusse en faveur de la bibliothèque universitaire de Berlin<sup>6</sup>. Cette bibliothèque, qui est très à l'étroit dans les locaux qu'elle occupe, sera, dans un avenir prochain, transportée dans le palais où se trouve en ce moment la bibliothèque royale<sup>7</sup>.

En dehors des gros travaux dont nous venons de parler, de nombreuses améliorations de détail destinées à assurer aux biblio-

1. Cf. les budgets du royaume de Prusse dans le *Centralblatt f. B.* 1897, p. 130 ; 1898, p. 131 ; 1899, p. 143. — Il faut ajouter à cette somme 5 700 M. votés cette année même pour couvrir les frais du déménagement de la Bibliothèque. *Centralblatt f. B.* 1900, p. 147.

2. *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 519.

3. *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 148.

4. «... von dem Neubau der Universitätsbibliothek in Heidelberg war in der ersten badischen Kammer die Rede... Der Kultusminister Nock hofft.. den Neubau bis zu diesem Jahre [1903] fertig gestellt zu sehen.» *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 415 — Une première somme de 250 000 M. vient d'être votée pour que les travaux de construction soient immédiatement commencés. *C. f. B.*, 1900, p. 148.

5. Voir dans le *Centralblatt f. B.*, 1898, p. 371-372 la communication de M. EMILE HEUSER intitulée « Aus den Verhandlungen der hessischen Landstände ».

6. Budget prussien 1899-1900. *Centralblatt f. B.*, 1899, p. 143.

7. La Bibliothèque royale, qu'il avait été question de transporter à Charlottenburg, reste définitivement à Berlin. Un nouveau palais va être édifié au centre de la ville, dans l'« Akademieviertel ». Les travaux de construction sont devisés à 7 300 000 M.; le terrain qui appartient à la couronne coûte 11 254 000 M. — La nouvelle bibliothèque pourra renfermer 3 000 000 de volumes. Cf. *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 146.

thèques plus de confort et de sécurité sont réalisées chaque année. C'est ainsi que, partout où cela était possible, on les a dotées de l'éclairage électrique. La dernière installation en date, celle de Göttingen (1897) n'a pas coûté moins de 14 000 M.<sup>1</sup>.

De ce que nous venons de dire, il résulte que le grand œuvre de reconstruction et de transformation des bâtiments affectés aux bibliothèques universitaires a marché en ces dernières années à pas de géant. Le début du vingtième siècle en verra l'achèvement définitif, mais d'ores et déjà le vœu de PETZOLDT<sup>2</sup> est réalisé, et les bibliothèques si longtemps sacrifiées sont enfin logées d'une façon digne d'elles, digne de leur importance et digne de leur mission.

**Organisation intérieure des bibliothèques.** — Nous savons ce que sont les bibliothèques universitaires allemandes, nous connaissons leur caractère, leur personnel, leur budget et leur richesse. Il nous reste maintenant à examiner leur organisation intérieure, à étudier brièvement la façon dont leurs différents services fonctionnent, à signaler les rapports qu'elles entretiennent avec le public qui les fréquente.

**Fonctions du Directeur, des Bibliothécaires et des divers employés.** — Les devoirs qui incombent au Directeur de chaque Bibliothèque et à ses subordonnés sont nettement déterminés. Les voici, résumés d'après les règlements que nous avons sous les yeux. Le Directeur a la haute surveillance de la bibliothèque, du matériel et des employés. C'est lui qui assigne à chaque fonctionnaire son service et en contrôle l'exécution. Il est responsable de la conservation des livres et des manuscrits, de l'entretien des locaux et des meubles, de la bonne tenue de l'établissement. En raison même de la situation qu'il occupe il est le représentant officiel de la bibliothèque, et à ce titre reçoit la correspondance, signe et timbre toutes les lettres ou pièces, ordonnance les factures et règle les comptes<sup>3</sup>. Le service des achats est, comme nous l'avons vu

1. Voir *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 130.

2. Cf. *Manuel...* de GRAESEL, p. 41.

3. Faisons remarquer à ce propos que la comptabilité est en Allemagne beaucoup moins compliquée qu'en France. Voici, en gros, de quelle façon s'effectuent les paiements: « Alle Bibliotheksrechnungen bezahlt die betreffende Universitäts-Kasse. Der Direktor empfängt die Rechnungen, bescheinigt ihre Richtigkeit und weist die Universitäts-Kasse

plus haut, sous sa direction personnelle et il est tenu de veiller à ce que tous les ouvrages entrant soient régulièrement catalogués. Il est, en un mot, l'administrateur de qui tout émane, et comme le dit très justement M. GRAESEL, « l'âme de la bibliothèque, la force qui unit, pénètre, anime et domine tout<sup>1</sup> ».

Les bibliothécaires se partagent sous sa direction les différents services de la bibliothèque. Ils doivent signaler au Directeur les lacunes constatées dans les collections confiées à leur garde et appeler son attention sur les *desiderata* exprimés par le public. Il leur est enfin recommandé de parcourir avec soin les catalogues d'antiquaires et de lire les revues critiques, afin de pouvoir fournir à l'administration centrale, particulièrement sur les sciences qui font l'objet de leurs études, tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour le service des achats<sup>2</sup>.

Le nombre des heures de travail des bibliothécaires varie suivant les pays de 32 heures à 34 heures par semaine. Dans les bibliothèques prussiennes, en particulier, il est de 34 heures<sup>3</sup>. Toutefois, si des besoins urgents l'exigent, le directeur a le droit d'augmenter momentanément le nombre des heures de présence : par contre, il peut l'abaisser à 24 heures par semaine pendant les vacances de l'Université. La répartition des heures de service entre les différents jours de la semaine est laissée à l'appréciation du directeur<sup>4</sup>. Celui-

an, zu zahlen, Er führt selbst Buch, damit er immer genau weiss wie seine Finanzen bei der Kasse stehen, das heisst wieviel er noch zur Verfügung hat. Er muss sorgen dass er am Schluss des Jahres seinen Etat nicht überschreitet, sondern muss auskommen mit dem was der Anstalt bewilligt ist. » (*Extrait d'une lettre de M. le Dr Graesel*) — Pour les paiements de peu d'importance une somme de 150 Mk. est mise à la disposition du bibliothécaire et on la renouvelle lorsqu'elle est épuisée. « Für kleinere unmittelbar zu leistende Zahlungen ist der Verwaltung ein eiserner Bestand von 150 Mk. zu überweisen, welcher je nach Bedürfniss auf geschehene Rechnungsablage erneuert wird ». *Reglement f. die Un.-Bibl. zu Bonn*, § 27.

1. GRAESEL, *op. cit.*, p. 159.

2. « [Die Bibliothekare] haben die Anschaffung vielfach begehrter Werke bei dem Director zu beantragen und denselben auf vorhandene Lücken aufmerksam zu machen. Sie haben sich ferner mit den neueren und älteren Erscheinungen der Litteratur sorgfältig bekannt zu machen. Hierfür wird ihnen eine fleissige Durchsicht der antiquarischen und Auctions-Cataloge, sowie der Litteratur-Zeitungen zur Pflicht gemacht. » *Reglement f. die Univ.-Bibl. zu Berlin*, § 27.

3. Cf. dans le *Centralblatt f. B.*, 1887, p. 31-32, et 121, l'ordonnance du Ministre des cultes VON GOSSLER.

4. Voir le *Reglement* de Berlin, § 30.



ci n'a pas pour lui-même d'horaire fixe, mais on lui demande de consacrer au moins autant de temps à la bibliothèque que les simples bibliothécaires.

Les secrétaires sont généralement assimilés aux bibliothécaires au point de vue du nombre des heures de présence. Ils sont chargés, sous la surveillance des bibliothécaires, des travaux d'écriture relatifs à l'administration (correspondance, établissement des comptes, etc.) de la rédaction des inventaires, des services de prêt, d'enregistrement des périodiques et des suites, du dépôt légal, etc<sup>1</sup>. Quant aux employés subalternes ou garçons, ils ont 48 heures de service par semaine<sup>2</sup>. C'est à eux qu'incombe l'entretien de la bibliothèque, la recherche et le remplacement sur les rayons des livres demandés, le timbrage des volumes, le collage des étiquettes, etc. Le premier garçon habite presque partout dans l'établissement<sup>3</sup>. Le chauffage de la bibliothèque et le balayage des salles sont confiés soit au concierge soit à des aides engagés à cet effet. Ainsi que nous l'avons déjà dit, les bibliothèques universitaires ne sont pas complètement fermées pendant les vacances. Mais les bibliothécaires n'en ont pas moins droit à un congé annuel qu'ils prennent à tour de rôle et dont la durée varie, suivant les pays, de quatre à six semaines<sup>4</sup>.

**Entrée des livres.** — Au fur et à mesure de leur entrée à la Bibliothèque, les livres sont portés dans les salles de travail des bibliothécaires, où ils ont tout le temps d'être reconnus, manipulés, catalogués, etc... avant d'être mis en circulation. « Ce sont leurs limbes. Tant qu'ils n'en sont pas sortis, le personnel seul connaît leur présence et n'est jamais troublé dans son rangement

1. Zur Beschäftigung unserer Secretäre gehören : a) die Bearbeitung der Verwaltungsangelegenheiten (Correspondenzen, Rechnungswesen u. s. w. ; b) die Führung der Inventare (nicht den Katalog ; c.) das Ausleiheamt... » (*Communication de M. le Dr BARACK*) Cf. aussi Personalverzeichnis » *Centralblatt f. B.*, 1900, p. 85.

2. « Die Diener haben eine Arbeitszeit von 48 Stunden... » *Reglement de Berlin*, § 33.

3. Der erste Bibliotheksdieners erhält eine Dienstwohnung im Bibliotheksgebäude... » *Reglement de Berlin*, § 34.

4. Den Beamten ist ein jährlicher Urlaub bis zu 4 Wochen in Aussicht gestellt der möglichst in die Universitätsferien fallen soll. » *Reglement de Bonn*, § 32. « Bibliothekar und Kustoden können... jährlich einen sechswöchentlichen Urlaub fortlaufend oder getheilt in der Weise nehmen, dass immer mindestens einer von ihnen im Dienste ist... » *Vorschriften über die Verwaltung und die Benutzung der Bibliothek an der Landes-Universität Giessen*, § 4.

par des demandes prématurées et importunes, quelquefois difficiles à décliner, mais qui portent le désordre dans le travail préliminaire, sans lequel l'ordre et le bien tenu de la bibliothèque sont impossibles. Les livres ne sortent de là que quand ils ont pour ainsi dire leur état-civil en règle et au complet<sup>1</sup>. Ils sont d'abord inscrits sur le registre des acquisitions, ensuite sur le registre d'entrée inventaire et enfin au catalogue alphabétique. Ce premier travail une fois effectué, on les envoie à la relieure et ce n'est qu'à leur retour qu'ils sont inscrits au catalogue méthodique, puis timbrés et étiquetés<sup>2</sup>.

Lorsque toutes les opérations d'inscription et de catalogage sont terminées, les livres sont placés sur les rayons. Le rangement se fait, comme on le sait, dans l'ordre systématique et par format<sup>3</sup>. Dans certaines bibliothèques toutefois cette mise en place n'a lieu qu'après un délai de quelques jours, pendant lequel les livres nouvellement achetés sont déposés dans une salle spéciale, où les professeurs peuvent venir en prendre connaissance<sup>4</sup>.

**Reliures.** « C'est un principe général qu'aucun livre ne doit être placé sur les rayons et livré à l'usage avant d'être relié. » Si pour une raison ou pour une autre un volume ne peut être envoyé en temps voulu à la relieure, il faut, disent les règlements, le mettre en attendant de côté<sup>5</sup>. Les bibliothécaires doivent veiller à ce que la relieure de chaque ouvrage « soit en rapport avec sa valeur et avec les services qu'il est appelé à rendre » mais il va sans dire qu'il leur est recommandé d'éviter tout luxe inutile et qui entraînerait à des

1. « Rapport », *loc. cit.*, p. 254.

2. Cf. le Règlement de Kiel, I, § 14.

3. Voir GRAESEL, *Manuel*... p. 297 et sq. En général les livres sont divisés en 3 formats, mais à Strasbourg ils ne le sont qu'en deux formats.

4. Il en est ainsi à Bonn. Voici en effet ce que dit le § 15 du Règlement : « ... Vor der Ueberführung auf ihren Standort sind jedoch die neu angeschafften Bücher 8 Tage hindurch zur Ansicht der Docenten auszustellen ».

5. Cf. « Rapport », *loc. cit.*, p. 254 et GRAESEL, *Manuel*, p. 361-362. « Alle roh oder geheftet eingehenden Bücher sind sogleich nach der Anschaffung binden zu lassen » *Dienstanweisung f. d. Univ.-Bibl. zu Jena*, § 16.

6. « Alle Bücher und Schriften, welche noch nicht gebunden werden können, werden nicht in die Bibliothek eingestellt, sondern bis zum Binden gesondert aufbewahrt. » *Bibliothek-Ordnung f. d. Un.-Bibl. zu Kiel*, § 16.

dépenses disproportionnées avec les ressources de l'établissement. Les relieurs allemands travaillent du reste à bon compte tout en faisant « vite et suffisamment bien ». Si « l'habillement est modeste, » le corps d'ouvrage vaut ordinairement celui des reliures françaises de choix<sup>2</sup>. En dépit du bas prix de la main d'œuvre, les Bibliothèques universitaires ont cependant un assez lourd budget de relieur. Quelques chiffres permettront de s'en rendre compte. En 1897-98 les frais de ce chapitre spécial se sont élevés à 4100 Mk. à Breslau, 5747 Mk. à Königsberg, 7548 Mk. à Göttingen et dans cette dernière université ils ont atteint en 1898-99 8682 Mk., soit plus du 5<sup>e</sup> de la somme consacrée aux achats de livres<sup>3</sup>.

**Catalogues.** — Les catalogues des bibliothèques universitaires allemandes sont nombreux, très détaillés et tenus avec le plus grand soin<sup>4</sup>. C'est là un point d'une importance capitale, car en l'absence de catalogues suffisamment complets, les richesses que renferment ces grands établissements resteraient en partie inaccessibles au public.

Les deux catalogues principaux, le catalogue alphabétique et le catalogue systématique, sont à jour partout. Le catalogue alphabétique est généralement rédigé sur fiches, mais les bibliothèques disposant d'un personnel nombreux ont en outre un catalogue alphabétique en volumes. Quant au catalogue méthodique, il est partout établi sous forme de volumes, composés de feuilles volantes réunies par des reliures mobiles, et dans lesquels une feuille entière est consacrée à chaque ouvrage<sup>5</sup>.

En dehors de ces catalogues généraux indispensables, nombre

1. « Bezüglich der Einbände ist, je nach der Bedeutung des Buches und dem voraussichtlichen Masse seines Gebrauches auf Dauerhaftigkeit und mit Vermeidung alles unnöthigen Prunkes, auf geschmackvolle Einfachheit und Gleichmässigkeit sowie auf entsprechend mässige Preise zu halten... » *Dienstsanweisung f. d. Un.-B. zu Jena*, § 13.

2. Voir « Rapport », *loc. cit.*, p. 254.

3. Ces chiffres sont empruntés aux Rapports annuels dressés par les Directeurs des bibliothèques que nous citons.

4. Dans un intéressant travail publié par la *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur* et dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin, MM. MONTARGIS et SEIGNOBOS qualifient le catalogue méthodique de la Bibliothèque de Göttingen de « chef-d'œuvre ».

5. Sur la rédaction des différents catalogues voir GRAESEL, *Manuel*, p. 186-293.

de bibliothèques possèdent encore un catalogue topographique général, un catalogue analytique, un catalogue alphabétique en volumes, divisé par sections correspondant aux grandes divisions méthodiques, et que nous appellerons par la suite catalogue alphabétique par sections, et toute une série de catalogues spéciaux pour les écrits académiques, les thèses, les manuscrits, les incunables et certaines collections particulières. Voici à ce propos quelques renseignements relatifs à différentes bibliothèques<sup>1</sup>. Ils montreront de combien de ressources disposent les travailleurs pour s'orienter dans leurs recherches<sup>2</sup>.

#### Bibliothèque de BONN :

1 Catalogue alphabétique sur fiches	complet.
1 — — en volumes	commencé.
1 — — par sections	achevé.
1 — méthodique	complet.
1 Catalogue des manuscrits	imprimé.
1 Catalogue des incunables	complet.

#### Bibliothèque de Breslau :

1 Catalogue alphabétique sur fiches	complet.
1 — — en volumes	—
1 — méthodique	—
1 — des manuscrits	—
1 — des incunables	—

1. Nous empruntons ces renseignements au tableau qui se trouve à la fin de l'étude de M. DZIATKO, *Entwicklung...* etc., tableau dressé par M. MOLSOORF à l'aide des indications fournies par l'*Adressbuch* de M. SCHWENKE.

2. Rien n'est épargné, non seulement pour tenir les catalogues au courant, mais encore pour les améliorer sans cesse. Dans la plupart des bibliothèques il existe un fonds spécial pour les travaux de catalogage. « Der Bibliothekar ist befugt, auf längere oder kürzere Zeit junge Männer nach Abschluss ihrer Studien... als Amanuensen zu beschäftigen und denselben nach Massgabe ihrer Leistungen aus dem Fonds der Bibliothek « für Katalogisierungsarbeiten » kleinere Remunerationen anzuweisen. » *Reglement f. d. Univ.-Bibl. zu Bonn* § 4. — Une partie des 450 000 marks de crédits extraordinaires votés entre 1885 et 1890 par le Landtag prussien et dont nous avons parlé plus haut « dienten, die an mehreren Bibliotheken dringend nöthigen Katalogisierungsarbeiten der Vollendung näher oder doch in schnelleren Gang zu bringen. » DZIATKO, *op. cit.*, p. 36 etc. En 1895-96 nous trouvons encore inscrit à l'« Extraordinarium », du Budget prussien 1 200 marks pour la Bibl. universitaire de Königsberg et 1 200 marks pour la Bibl. univ. de Berlin « für Katalogisierungsarbeiten. »

## Bibliothèque de GÖTTINGEN :

1	Catalogue alphabétique sur fiches	commencé.
1	Catalogue alphabétique en volumes	complet.
	(à l'exclusion des écrits et programmes académiques pour lesquels il existe un catalogue spécial.)	
1	Catalogue méthodique	complet.
1	— topographique	—
1	— des manuscrits	— (manuscrit et imprimé).
1	— des incunables	non achevé.
1	— de la section des cartes	complet.
1	— — de musique	—
1	— des autographes de Luther et de Melanchton.	

## Bibliothèque de MUNICH :

1	Catalogue alphabétique sur fiches	complet.
1	— méthodique	—
1	— topographique.	—
1	— des manuscrits	—
1	— des incunables	— (imprimé).
1	— des thèses de médecine	—
1	— des cartes	—
1	— des portraits et biographies	—

Les catalogues occupent dans chaque bibliothèque une salle spéciale où seuls ont accès les fonctionnaires de la bibliothèque, les professeurs de l'université et les personnes dûment autorisées par le directeur.

En terminant nous rappellerons qu'un catalogue collectif des bibliothèques publiques du royaume de Prusse a été entrepris en 1895. La dépense nécessaire à l'exécution de cette œuvre grandiose a été évaluée à 300 000 marks payables par annuités. Le montant de cette annuité est depuis l'origine de 15 000 marks<sup>1</sup>.

---

1. «... Behufs Herstellung eines Gesamtkatalogs der in den preussischen Bibliotheken vorhandenen Bücherschätze sollen 15 000 Mk. als erste Rate (von 300 000 Mk. insgesamt) flüssig gemacht werden. » Voir le budget prussien de 1895. *Centralblatt f. B.*, 1895, p. 140.

**Usage de la bibliothèque.** — Les bibliothèques universitaires sont en principe réservées aux professeurs et aux étudiants des différentes universités ; toutefois il est spécifié dans la plupart des règlements que les membres des académies et sociétés savantes de la région, les professeurs ordinaires des gymnases, les personnes autorisées à suivre les cours, les anciens étudiants qui préparent des examens, et même, dans certaines villes peu importantes, les officiers, les médecins, les membres de la magistrature et du clergé, peuvent, sous certaines conditions, fréquenter la bibliothèque et y emprunter des livres<sup>1</sup>.

Les professeurs de l'Université ont libre accès à la Bibliothèque universitaire pendant tout le temps où elle est ouverte<sup>2</sup>, et une salle de travail spéciale leur est réservée. Ils peuvent circuler dans les magasins de livres et consulter sur place les ouvrages qui les intéressent<sup>3</sup>. L'entrée des locaux où sont conservés les manuscrits ne leur est toutefois permise que s'ils sont accompagnés d'un bibliothécaire<sup>4</sup>. Quant aux étudiants, ils sont admis dans la salle de lecture aux heures où elle est ouverte, contre présentation de leur carte d'immatriculation<sup>5</sup>.

1. Voir *Reglement f. d. Universitäts-Bibliothek zu Berlin* § 43 et *Benutzungs-Ordnung f. d. Universitäts-Bibliothek in Bonn* § 6.

2. « Für die Universitätslehre ist die Bibliothek während aller Geschäftsstunden... geöffnet » *Benutzungs-Ordnung* de Bonn § 1.

3. « Der Zutritt zu den Büchersälen steht nur den Mitgliedern des akademischen Lehrkörpers frei... » *Vorschrift betreffend die Benutzung d. Univ.-Bibl. zu Jena* § 6. — « [Der Eintritt in die Bücherräume] ist ausser den Bibliotheksbeamten nur den Universitätslehrern gestattet. » *Bestimmungen über die Benutzung der Königlichen Universitätsbibliothek zu Kiel* § 1. — « Der Eintritt in die Büchersäle steht den Dozenten der Universität frei und sie erhalten hierfür vom Oberbibliothekar eine besondere Eintrittskarte... » *Ordnung der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig* § 21. Ainsi que le dit M. GRAESEL, *op. cit.*, p. 395, « ce système est très défectueux et préjudiciable au bon ordre » — la meilleure preuve en est qu'à Leipzig on a dû interdire aux professeurs de remettre eux-mêmes en place les livres qu'ils sortent des casiers. « Von den Besuchern herausgenommene Bücher dürfen von ihnen nicht wieder eingestellt werden » *Reglement cité*, § 21.

4. « Der Besuch des Handschriftensaales ist auch für Dozenten nur in Begleitung eines Beamten zulässig. » *Ordnung d. u. B. zu Leipzig*, § 21.

5. Dans quelques bibliothèques la salle de lecture est accessible à peu près à tout le monde, sans aucune formalité. Voici ce que dit, par exemple le règlement de Leipzig § 29 : « Die Benutzung des Lesesaales und der in demselben aufgestellten Handbibliothek steht zu wissenschaftlichen Zwecken jedem frei. »

**Service de lecture.** — Les bibliothèques sont généralement ouvertes tous les jours, à l'exception des dimanches et jours fériés. Les heures d'ouverture varient d'Université à Université, mais il importe, disons-le tout de suite, de ne pas confondre les heures d'ouverture de la bibliothèque avec celles de la salle de lecture. Les heures d'ouverture de la bibliothèque correspondent aux heures de travail personnel «*Geschäftsstunden*» des bibliothécaires, et varient, suivant l'importance de l'établissement et le nombre des employés, de 5 à 8 heures par jour<sup>1</sup>. A Bonn, par exemple, la bibliothèque est ouverte de 9 heures du matin à une heure de l'après-midi et de 2 heures à 6 heures du soir; à Kiel de 9 heures du matin à 2 heures de l'après-midi; à Giessen de 9 heures du matin à 1 heure de l'après-midi et de 3 heures à 5 heures du soir.

Pendant tout ce temps, les professeurs de l'Université peuvent, comme nous l'avons dit plus haut, venir à la bibliothèque et y séjourner, mais il n'en est pas de même pour les étudiants. Le seul local où ils soient autorisés à travailler sur place, la salle de lecture, n'est en effet ouverte que pendant un nombre d'heures ordinairement beaucoup plus restreint : 2 heures par jour à Bonn (de 2 h. à 4 h. de l'après-midi); 2 heures à Heidelberg; 3 heures à Kiel (de 11 h. du matin à 2 h. du soir). Dans quelques bibliothèques cependant, on a récemment augmenté le nombre des heures pendant lesquelles la salle de lecture doit rester accessible au public.

---

1. Nous avons dit, dans une précédente note, que les conditions dans lesquelles travaillent les bibliothécaires allemands, étaient beaucoup plus favorables que celles dans lesquelles nous travaillons en France, et, pour ceux qui connaissent nos bibliothèques, le fait ressort, croyons-nous, clairement de l'ensemble même de cette étude. Le bibliothécaire allemand a sous ses ordres un personnel nombreux, il travaille loin du public, à l'abri du dérangement et du bruit et ne s'occupe que de la partie en quelque sorte intellectuelle de ses fonctions. Le reste est affaire des secrétaires et des copistes. Le bibliothécaire français au contraire, toujours insuffisamment secondé, constamment dérangé par le public (dans certaines universités il n'a même pas de bureau!) doit cumuler tous les services et se trouve contraint, par la force des choses, de négliger pour une besogne matérielle aussi absorbante que fastidieuse, ses devoirs d'administrateur. Il pourrait malgré tout faire œuvre utile si le service du prêt était organisé comme en Allemagne, et surtout si les séances de lecture étaient moins longues. C'est seulement en l'absence du public qu'on peut entreprendre dans une Bibliothèque un travail intérieur de quelque importance; or, chez nous, le public est toujours là.

2. Tous les renseignements relatifs aux heures d'ouverture des bibliothèques et des salles de lecture, sont empruntés aux règlements des établissements mentionnés.

A Göttingen elle est maintenant ouverte 3 heures 1/2 par jour, à Halle 5 heures, à Jena 5 heures<sup>1</sup>. Quelques extraits empruntés aux « Chroniques » de différentes universités permettront d'apprécier le degré de fréquentation des salles de lecture.

	1897/98		1898/99	
BRESLAU.	8 154 lecteurs.		8 436 lecteurs.	
MARBURG.	5 567	—	4 396	—
KÖNIGSBERG.	8 384	—	9 030	—
GÖTTINGEN.	19 344	—	20 723	—

Faisons toutefois remarquer que la plupart des personnes qui viennent à la salle de lecture ne font que consulter les ouvrages de référence qui s'y trouvent placés. Les statistiques en fournissent la preuve. Sur les 19 344 étudiants que nous voyons en 1897-98 visiter la salle de lecture de la Bibliothèque de Göttingen, 13 226, plus des 2/3, se contentent de la « *Handbibliothek* » et 6118 seulement demandent en communication des ouvrages placés dans les magasins<sup>2</sup>. Les bibliothèques de référence des bibliothèques allemandes sont du reste très riches et tenues soigneusement au courant<sup>3</sup>.

1. A Berlin, mais c'est une exception, et qui n'a pas donné jusqu'ici de bons résultats « *Der Lesesaal ist... von 9 Uhr morgens bis 7 Uhr Abends geöffnet* » § 46 du règlement. D'une façon générale les salles de lecture des bibliothèques ne sont donc ouvertes que quelques heures par jour, et cela suffit. Pour un travail sur place prolongé les étudiants préfèrent toujours à la salle de lecture, « forcément plus ou moins bruyante » leurs petites bibliothèques de séminaires et de laboratoires. « *Bis weit in die Nacht hinein stehen da täglich den beteiligten Studirenden geeignete Lese- und Arbeitsräume und z. Th. umfangreiche Büchersammlungen für ihre Fachstudien zur freiesten Verfügung. Da die allgemeinen Bibliotheken in Bezug auf ausreichende Lesesäle und Handbibliotheken, sofortiges Herbeiholen der gewünschten Bücher und Länge der Oeffnungszeit... den Bedürfnissen der Benutzer fast nirgends... völlig entsprechen, müssen jene Spezialbibliotheken als eine notwendige Ergänzung der Universitätsbibliotheken bezeichnet werden, und werden es zum Theil auch bleiben, wenn die Ausstattung der letzteren nach jenen Seiten eine vollkommenerere werden sollte...* » DZIATZKO, *op. cit.*, p. 38-39.

2. Le nombre des volumes communiqués à ces derniers fut de 29 142, soit 102 volumes par jour en moyenne — En 1898-99 il y a eu à la même bibliothèque 20 723 visiteurs. 3 770 lecteurs n'utilisèrent que la *Handbibliothek*; 39 523 vol. (soit une moyenne journalière de 131) furent communiqués aux 6 953 autres lecteurs.

3. A Berlin « *stehen in dem Lesesaale der Bibliothek 1 431 Werke in 5 313 Bänden, die den zum Besuche der Bibliothek Berechtigten direkt zugänglich sind. Die Hand-*



Elles sont placées généralement dans la salle de lecture, à la portée du public, et pour plus de commodité les ouvrages qui les composent sont, dans certains établissements, inscrits dans un catalogue spécial, rédigé par ordre méthodique. Il est en ainsi notamment à Berlin, Würzburg et Göttingen<sup>1</sup>.

Quelques bibliothèques importantes, Göttingen et Leipzig par exemple, possèdent en dehors de la salle de lecture une salle de périodiques où sont disposés, sur des tables, les derniers numéros des journaux et revues reçus par l'établissement<sup>2</sup>. Disons à ce propos qu'un assez grand nombre de périodiques n'arrivent pas directement aux bibliothèques, ce sont ceux auxquels l'administration de chaque bibliothèque s'abonne de concert avec le « cercle académique de lecture » (*Akademische Lesehalle* ou *Leseverein*<sup>3</sup>) et qui sont tout d'abord déposés dans les locaux du cercle. On sait quel est dans chaque université le but du *Leseverein* : procurer aux professeurs et aux étudiants, moyennant une cotisation annuelle<sup>4</sup>, les principales revues de l'Allemagne et de l'étranger. Non seulement la bibliothèque est en rapport avec ce cercle, mais elle en est « en général le plus fort actionnaire » et « à ce prix la posses-

bibliothek, aus der sofort durch einen Custoden die Bücher gegen Quittung an die Leser ausgehändigt werden, besteht aus 201 Werken in 7036 Bänden. Dazu kommen noch 38 Werke in 135 Bänden welche im Beamtenszimmer aufgestellt sind. Die Bücher sind sehr sorgfältig nach der Erfahrung ausgewählt... » *Centralblatt f. B.*, 1894, p. 417.

1. Le *Verzeichniss der Lesesaal- und Handbibliothek* de la Bibl. univ. de Berlin a paru en 1894 (Cf. *Centralblatt*, *loc. cit.*) ; le *Katalog der Handbibliothek der K. Universitäts-Bibliothek Würzburg* a été publié en 1896 et contient 76 pages ; quant au *Verzeichniss der Lesesaalbibliothek* de Göttingen, il vient de paraître récemment en seconde édition et contient 73 pages.

2. « Von jeder Zeitschrift liegt das neueste Heft bis zum Erscheinen des nächsten aus, das letzte Heft eines Jahrganges oder Bandes jedoch nur 14 tage » *Ordnung der Un. Bibl. zu Leipzig* § 36.

3. A Göttingen le cercle de lecture s'appelle le Muséum littéraire.

4. Il y a deux sortes de membres : les membres ordinaires et les membres extraordinaires. Tous les maîtres de l'université peuvent être membres ordinaires ; les étudiants seulement membres extraordinaires... [à Bonn] les membres ordinaires paient 5 thalers par an, les membres extraordinaires 1 thaler par semestre... » DREYFUS-BRISAC. *L'Université de Bonn et l'Enseignement supérieur en Allemagne*, Paris, Hachette, 1879, p. 193 et sq. A Göttingen, la cotisation pour les membres ordinaires et extraordinaires est de 9 marks par semestre. Sur l'organisation du Muséum littéraire de Göttingen, cf. l'étude de MM. MONTARGIS et SEIGNOBOS « L'Université de Goettingue » *Société pour l'étude des questions d'enseignement supérieur. Etudes de 1878* p. 209-212.

sion définitive de tous les périodiques qu'il reçoit lui est acquise ». Ceux-ci ne lui arrivent toutefois que « lorsqu'ils ont fini leur tournée chez les sociétaires, c'est-à-dire lorsque l'actualité est passée et qu'on n'a plus besoin que de les consulter sur place. » Cette combinaison a ce grand avantage « qu'elle met à la fois à couvert les intérêts de la bibliothèque et ceux du travail ».

**Prêt à domicile.** — C'est par le prêt à domicile beaucoup plus que par la lecture sur place qu'on use en Allemagne des bibliothèques universitaires. Chaque bibliothèque possède une salle spéciale affectée au service du prêt<sup>2</sup>. Cette salle est ouverte, suivant les universités, de deux heures à quatre heures par jour<sup>3</sup>. Ont le droit d'emprunter des livres : les professeurs ordinaires et extraordinaires de l'université, les étudiants sous certaines conditions que nous indiquons ci-dessous, enfin les principaux fonctionnaires de la région et les membres des sociétés savantes. Les professeurs peuvent emprunter tous les jours, sans demande préalable, les ouvrages dont ils ont besoin<sup>4</sup>; les étudiants, au contraire, ont différentes formalités à remplir tant pour obtenir le droit au prêt que pour en user. Dans certaines universités tout étudiant qui veut emporter des livres est tenu de déposer à la bibliothèque une « *Cavet-Karte* », c'est-à-dire une carte de garantie signée du nom du professeur qui se porte garant<sup>5</sup>; dans d'autres, une carte d'autorisation

1. « Rapport », *loc. cit.*, p. 258-259.

2. Sur la nécessité d'avoir une salle spéciale pour le service du prêt cf. GRAESEL, p. 43 du *Manuel*.

3. A Jena la salle de prêt est ouverte de midi à 1 heure et de 3 à 4 h., à l'exception du samedi où elle n'est ouverte que de midi à 1 h. § 4. du Règlement. A Kiel elle est ouverte de 11 h. à 2 h. ; à Giesseo de 11 h. à 1 h., etc.

4. [Sie] können der Regel nach während der Geschäftsstunden auch ohne vorhergehende förmliche Bestellung Bücher entleihen » *Reglement* de Berlin, § 60. « Die Universitätslehrer können zu allen Stunden in dem die Bibliothek für sie geöffnet ist, Bücher entleihen... » *Bestimmungen über die Benutzung der K. Un.-Bibl. zu Kiel* § 7. — « Die Dozenten der Universität... können, so weit es der Dienst gestattet, Bücher auch ohne vorherige Bestellung zu jeder Zeit, während derer die Bibliothek geöffnet ist, entleihen. — *Voschriften über die Verwaltung und die Benutzung der Bibliothek an der Universität Giessen* § 10.

5. « Die Studirenden der Universität bedürfen um Bücher zu entleihen, eines Bürgscheines, welcher für das laufende Semester gültig ist. Derselbe muss von einem Professor der Universität ausgestellt sein. Formulare sind im Ausleihzimmer in den Ausleihstunden für 1 Silberg, das Stück zu haben. » *Bestimmungen über die Benut-*

(*Erlaubnisskarte*) leur suffit<sup>1</sup>. Cette carte leur est délivrée par la bibliothèque sur constatation qu'ils ont régulièrement remis leur certificat de maturité (*Reifezeugnis*) à l'université. Dans tous les cas, et quelle que soit la nature de la carte en question, elle n'est jamais valable que pour le semestre en cours. Lorsqu'un étudiant désire quitter l'université il doit, pour obtenir des autorités académiques le certificat de départ (*Abgangszeugnis*) qui lui est nécessaire, produire une attestation du Directeur de la bibliothèque le déclarant libre de toute obligation<sup>2</sup>.

Pour obtenir communication d'un livre quelconque chaque emprunteur a à remplir un formulaire imprimé, autrement dit « bulletin de prêt », sur lequel il indique en même temps que le titre exact de l'ouvrage qu'il désire, son nom, sa profession et son adresse. Des boîtes spéciales destinées à recevoir ces bulletins sont placées aux portes de la bibliothèque<sup>3</sup> et de l'université, et souvent aussi dans la salle du cercle académique de lecture. Elles sont levées deux fois par jour. Les demandes adressées dans la matinée reçoivent satisfaction le jour même ; celles qui arrivent plus tard, le jour suivant<sup>4</sup>.

Les professeurs ont le droit d'emporter autant de livres que cela leur est nécessaire, à condition bien entendu de rester dans des limites raisonnables ; les étudiants et les personnes autorisées ne peuvent en général emprunter plus de 10 ou 12 volumes à la fois<sup>5</sup>.

*zung der K. und Univ.-Bibl. zu Königsberg § 9.* — Inutile d'ajouter que lorsqu'une personne étrangère obtient du directeur le droit d'emprunter elle doit toujours produire « das Kavet eines Professors, oder eines definitiv angestellten Staatsbeamten oder eines der Bibliotheksverwaltung bekannten und genehmen sicheren Bürgen. » *Ausleiheordnung f. d. K. Universitäts-Bibliothek zu Halle § 7.*

1. Voir l'*Ausleiheordnung* de la Bibl. de Halle § 1. Cette « Erlaubnisskarte » coûte 30 Pfennig.

2. *Règlement* de Berlin, § 67.

3. Ce système est maintenant en usage à la Bibliothèque de la Sorbonne.

4. « Die Bestellzettel sind regelmässig in einen der beiden an der Bibliothek und dem neuen Universitätsgebäude angebrachten Zettelkasten einzuwerfen. Geschieht dies bis 9 Uhr morgens, so erfolgt ihre Erledigung während der Bibliothekstunden desselben Tages. Später als 9 Uhr Morgens eingeworfene Bestellzettel dagegen werden erst am folgenden Tage erledigt. » *Bestimmungen über die Benutzung der K. Universitätsbibliothek zu Kiel § 4.*

5. 10 volumes à Freiburg, à Iena, à Kiel, 12 à Leipzig. Dans certaines bibliothèques, Bonn, Giessen, par exemple, on va jusqu'à 20 volumes. A Würzburg par contre, on ne

La durée du prêt est, dans la plupart des Universités, de quatre semaines; toutefois, si l'emprunteur est un professeur, il peut, au cas où l'ouvrage n'a pas été entre temps réclamé, le garder pendant plusieurs mois<sup>2</sup>.

Toute personne qui ne rapporte pas les livres dans le délai fixé reçoit un avertissement qui lui est adressé par lettre non affranchie, ou porté par le garçon de la Bibliothèque. Lorsque c'est ce dernier mode d'expédition qui est employé, le retardataire doit au garçon une gratification de 20 à 25 pfennig<sup>3</sup>. Si dans les trois jours qui suivent il ne rend pas les volumes demandés, le garçon lui remet à domicile une seconde réclamation entraînant une amende double de la première et ne se confondant pas avec elle. Un nouveau retard expose le délinquant à des poursuites judiciaires et à la suspension du prêt<sup>4</sup>.

Les livres perdus ou abîmés sont rachetés aux frais des emprun-

peut emprunter que 6 volumes à la fois, *Bestimmungen über die Benutzung der Bibl.* § 8.

1. Quelquefois aussi de 6 semaines, entre autres à Kiel. — Il est d'usage dans toutes les universités d'accorder une prolongation de prêt aux emprunteurs qui le demandent en temps voulu, lorsque les ouvrages qu'ils détiennent n'ont pas été réclamés.

2. En général pendant la durée du semestre en cours.

3. Quelquefois de 50 Pf. Voir article 9 du règlement de Bonn. *Benutzungs-Ordnung*. A Giessen, lorsque l'emprunteur en retard ne rapporte pas ses livres dans les 48 heures qui suivent la première réclamation, le garçon va les chercher et reçoit pour sa peine d'abord une somme fixe de 50 pf., plus 20 pf. pour chacun des volumes qu'il rapporte. Art. 26 du Règlement.

4. « Wird ein Benutzer wegen eines Buches zweimal ohne Erfolg gemahnt so verliert er das Recht der Benutzung und es kann sofort gerichtliche Hülfe gegen ihn in Anspruch genommen werden » *Ordnung d. Un.-B. zu Leipzig* § 51. Tout emprunteur qui veut partir en voyage pour un certain temps est tenu de rendre ses livres. Toutefois si son absence ne doit pas dépasser quinze jours, il peut les garder, mais en prenant les précautions voulues pour que, en cas de besoin, la Bibliothèque puisse rentrer immédiatement en leur possession. *Ibid.*, § 52. — Faute d'avoir pris ces précautions un professeur appartenant à une grande université prussienne, eut, il y a quelques années, le désagrément de trouver, à son retour d'un voyage prolongé, la porte de son appartement forcée. En son absence, le Bibliothécaire, accompagné du commissaire de police, avait pénétré chez lui pour y reprendre les ouvrages que, malgré plusieurs avis, il avait négligé de rapporter. *Dura lex sed lex*. Ce qui fait la force de l'administration allemande dans les Bibliothèques, comme partout ailleurs, c'est que les sanctions pour manquements au règlement ne sont pas, comme chez nous, des sanctions fictives n'existant que sur le papier, mais bien des sanctions effectives, et appliquées rigoureusement à tout le monde, sans distinction.

teurs et, s'il s'agit d'un ouvrage qu'on ne trouve plus en librairie, la personne qui l'a égaré ou détérioré est tenue de verser à la bibliothèque une somme équivalente au montant de la valeur marchande de l'ouvrage fixée à dire d'expert<sup>1</sup>.

A la fin de chaque semestre (au commencement de mars et au commencement d'août) tous les emprunteurs, professeurs, étudiants, etc., sont obligés de rapporter les livres qu'ils ont en leur possession. Ces livres sont alors replacés sur les rayons pour les opérations de récolement qui ont lieu à ces deux époques et durent chaque fois de 8 à 15 jours<sup>2</sup>.

Sont exclus du prêt les livres non reliés, les ouvrages de prix, les atlas, les manuscrits, les ouvrages de référence, dictionnaires, etc., etc<sup>3</sup>.

En terminant nous donnerons ici les résultats de la statistique du prêt de quelques bibliothèques. Les chiffres que nous allons citer portent tout à la fois sur les volumes remis directement aux emprunteurs et sur ceux qui ont été expédiés à des personnes domiciliées en dehors des villes où les bibliothèques en question sont situées :

GIESSEN.	1896/97.	22.472 volumes.
LEIPZIG.	—	43.082 —
STRASBOURG.	—	49.959 —
MARBURG.	—	21.898 —
KÖNIGSBERG.	1897/98.	23.338 —
—	1898/99.	27.125 —
GÖTTINGEN.	1897/98.	51.669 —
—	1898/99.	56.253 <sup>4</sup> —

1. A Leipzig, l'indemnité exigée correspond au double de la valeur :

« ... Wer ein Buch verliert, beschädigt... hat dasselbe durch ein anderes Exemplar zu ersetzen oder, wenn das Buch im Buchhandel nicht mehr zu erhalten ist, das Doppelte des von einem gerichtlichen Büchertaxator festzustellenden Preises zu bezahlen, ohne dadurch Eigenthümer des beschädigten Buches zu werden... » *Ordnung der Un.-Bibl. zu Leipzig* § 24.

2. 15 jours à Leipzig, 8 jours dans la plupart des autres universités. Les professeurs qui ne rapportent pas les livres qu'ils ont en leur possession sont privés du droit de prêt jusqu'à ce que le dernier des volumes réclamés ait été rendu.

3. « Wörterbücher, Glossarien, gewöhnliche Nachschläge- und Handbücher, Atlanten, Incunabeln, seltene Drucke sowie werthvolle Kupferwerke werden in der Regel nicht ausgeliehen... Handschriften sind regelmässig nur auf der Bibliothek zu benutzen... » *Ordnung der Universitäts-Bibliothek zu Leipzig*, § 43.

4. Ces chiffres sont empruntés aux rapports annuels des Bibliothèques citées.

**Prêt de bibliothèque à bibliothèque.** — Les bibliothèques universitaires prussiennes sont en relation de prêt perpétuel avec la bibliothèque royale de Berlin et quelques-unes ont en outre organisé entre elles un système d'envois hebdomadaires. C'est ainsi que Göttingen, Marburg, Bonn, Münster et Königsberg communiquent régulièrement ensemble<sup>1</sup>. En dehors de ces prêts en quelque sorte réglementaires, les bibliothèques universitaires allemandes s'expédient mutuellement, sur simple demande, les ouvrages qu'elles possèdent, et prêtent en outre, avec la plus grande libéralité, aux bibliothèques publiques de l'Empire et de l'étranger qui s'adressent à elles. Un simple exemple suffira à le prouver. Pendant la seule année 1896 la bibliothèque de Strasbourg a expédié hors d'Alsace-Lorraine 5 247 volumes répartis ainsi : Grand-Duché de Bade, 1 949 ; Prusse, 1 297 ; Bavière, 514 ; Wurtemberg, 420 ; Hesse, 188 ; autres pays de l'Empire 156. Etranger : Suisse, 352 ; France, 234 ; Hollande, 70 ; Belgique, 41 ; Autriche-Hongrie, 20 ; Russie, 6<sup>2</sup>.

**Conclusion.** — Nous sommes arrivé à la fin de notre étude. Sur bien des points nous aurions pu la compléter, entrer dans des détails intéressants qui en auraient atténué la sécheresse. Nous avons préféré, pour plus de netteté, nous borner à un exposé sommaire de chiffres et de faits. « Argent » a-t-on dit « travail, autonomie, discipline, c'est ce qu'on voit dans les bibliothèques académiques d'Allemagne et ce qui est la condition de leur prospérité, » et cette conclusion qui résume, en termes concis, les traits essentiels de l'organisation que nous venons d'analyser, sera aussi la nôtre. C'est parce qu'elles sont richement dotées, qu'elles possèdent soit classé, soit hors cadre, un personnel nombreux, qu'elles sont puissamment et méthodiquement organisées, indépendantes et libres, que ces bibliothèques sont devenues ce qu'elles sont aujourd'hui, l'un des facteurs principaux du développement des Universités allemandes, et l'une des sources les plus fécondes de leur activité scientifique et de leur vie.

J. LAUDE.

---

1. Voir DZIATKO, *op. cit.*, p. 42, et cf., dans le *Centralblatt f. B.*, 1896, p. 578, la statistique du prêt de bibliothèque à bibliothèque pour les années 1894-95 et 1895-96.  
2. *Centralblatt f. B.*, 1897, p. 188.

**Les pages intermédiaires sont blanches**